

# Pniné haTorah

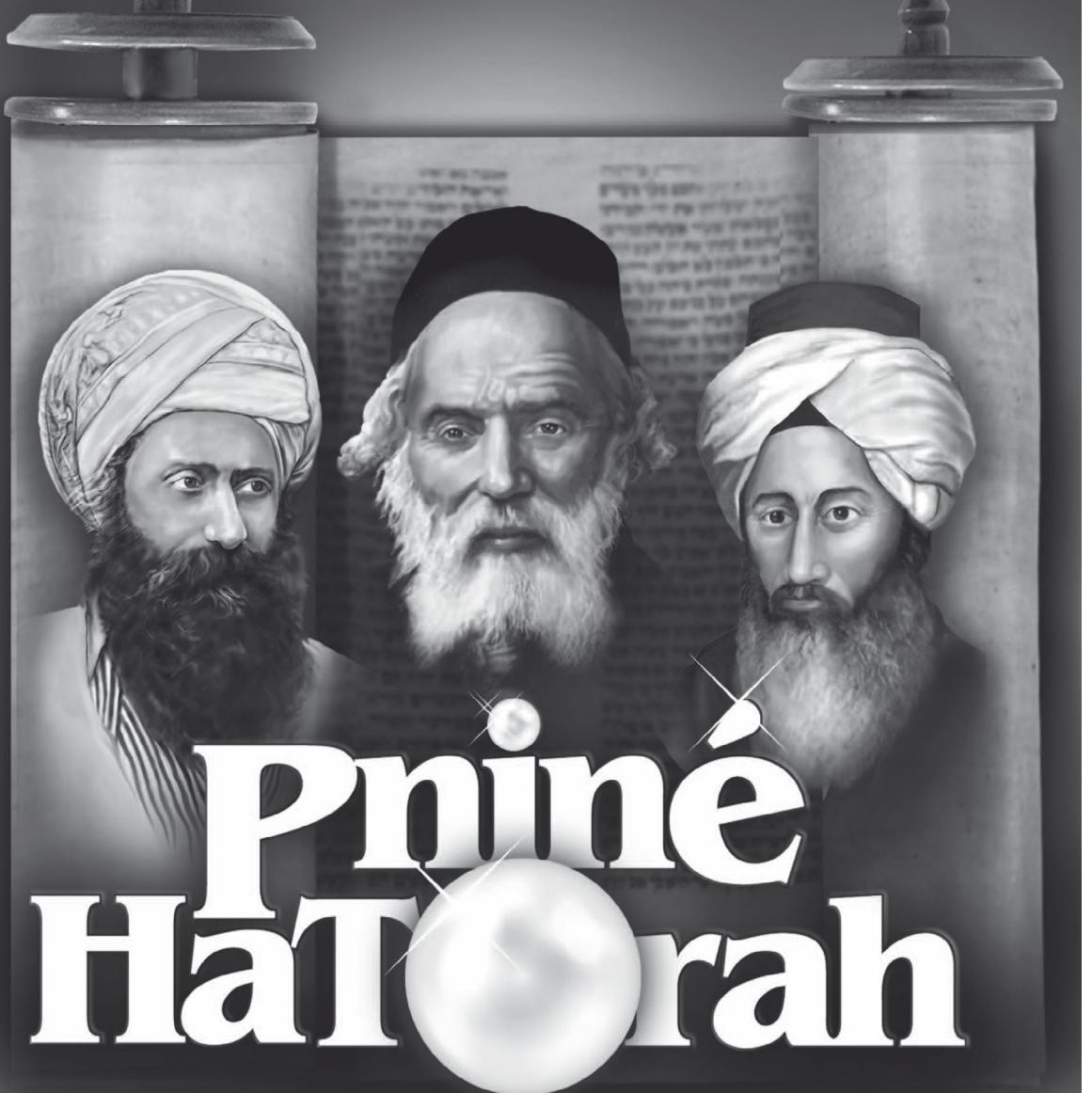
histoires et paraboles merveilleuses  
éclairant la paracha de la semaine

Berechit • Chemot • Vayikra  
Bamidbar • Devarim



Editions Torah-Box





# Pniné HaTorah

histoires et paraboles merveilleuses  
éclairant la paracha de la semaine

Berechit • Chemot • Vayikra  
Bamidbar • Devarim



**Torah-Box.com**  
diffusion du judaïsme aux francophones

AUTEUR  
Rav David Haddad

●  
TRADUCTION  
Ora Marhely

●  
RELECTURE  
Rachel Marhely

●  
MISE EN PAGE  
Benjamin Marhely

●  
COUVERTURE  
Aviad Bensimon

Publié et distribué par les  
EDITIONS TORAH-BOX

France  
Tél.: 01.80.91.62.91  
Fax : 01.72.70.33.84

Israël  
Tél.: 077.466.03.32

Email : contact@torah-box.com  
Site Web : www.torah-box.com

© Copyright 2013 / Torah-Box

●  
Imprimé en Israël

*Ce livre comporte des textes saints, veuillez ne pas le jeter n'importe où,  
ni le transporter d'un domaine public à un domaine privé pendant Chabbath.*



## Table des matières

Préface .....	9
Avant-propos.....	12

### Sefer Béréchit

Parachat Béréchit.....	17
Parachat Noa'h .....	27
Parachat Lekh-Lékha .....	36
Parachat Vayéra .....	53
Parachat 'Hayé Sarah .....	60
Parachat Toldot.....	68
Parachat Vayetsé .....	74
Parachat Vayichla'h.....	83
Parachat Vayéchev .....	92
Parachat Mikets .....	103
Parachat Vayigach.....	116
Parachat Vayé'hi.....	126

### Sefer Chémot

Parachat Chémot.....	137
Parachat Vaéra .....	146
Parachat Bo .....	153
Parachat Béchala'h.....	163
Parachat Yitro .....	167
Parachat Michpatim.....	183
Parachat Térouma.....	194
Parachat Tétsavé .....	199
Parachat Ki Tissa.....	205
Parachat Vayakhel.....	222
Parachat Pékoudé.....	226

## **Sefer Vayikra**

Parachat Vayikra .....	237
Parachat Tsav .....	254
Parachat Chémini .....	263
Parachat Tazria .....	280
Parachat Metsora .....	289
Parachat A'haré Mot .....	294
Parachat Kédochim .....	301
Parachat Emor .....	320
Parachat Béhar .....	334
Parachat Bé'houkotay .....	342

## **Sefer Bamidbar**

Parachat Bamidbar .....	355
Parachat Nasso .....	365
Parachat Béhaalotekha .....	371
Parachat Chela'h Lékha .....	379
Parachat Kora'h .....	391
Parachat 'Houkat .....	396
Parachat Balak .....	404
Parachat Pin'has .....	411
Parachat Matot .....	424
Parachat Massé .....	436

## **Sefer Dévarim**

Parachat Dévarim .....	443
Parachat Vaét'hanan .....	451
Parachat Ekev .....	468
Parachat Rééh .....	477
Parachat Choftim .....	487
Parachat Ki Tétsé .....	496
Parachat Ki Tavo .....	513
Parachat Nitsavim .....	520
Parachat Vayélekh .....	528
Parachat Haazinou .....	533
Parachat Vézot Habérakha .....	542



**OVADIA YOSSEF**  
RISHON LEZION  
AND PRESIDENT OF TORAH SAGES COUNCIL

**עובדיה יוסף**  
הראשון לציון  
ונשיא מועצת חכמי התורה

JERUSALEM ירושלים

### Extrait de la lettre d'approbation de Rabbi Ovadia Yossef

On m'a présenté les épreuves de l'ouvrage *Pniné haTorah* sur la *Paracha* du Rabbi David Haddad *chlita*. Il s'agit là d'une véritable œuvre d'artiste dans laquelle l'auteur a judicieusement rassemblé à travers le Talmud, les *Midrachim* de nos Sages et nos grands commentateurs, des récits, des paraboles et des paroles de *Moussar* qui implanteront dans le cœur du lecteur l'amour de la Torah et une crainte du Ciel sincère.

Je bénis l'auteur qu'*Hachem* l'aide à finir bientôt l'édition de ce livre, et l'aide à propager la Torah. Puisse-t-Il lui accorder une excellente santé, une longue vie et beaucoup de joie à l'instar du verset : « Il est comme un arbre planté près du cours des eaux qui porte du fruit en son temps et jamais son feuillage ne sèche, tout ce qu'il fait réussit. »



**Shlomo Moshe Amar**

Rishon Lezion Chief Rabbi Of Israel  
President of the Great Rabbinical Court



**שלמה משה עמאר**

ראשון לציון הרב הראשי לישראל  
נשיא בית הדין הרכוני הגדול

בס"ד, ט' חמשו, תשס"ט  
ט/ס/507-18-1

Chlomo Moché Amar  
Richon Letsion, Grand-Rabbin d'Israël  
Le 9 Tamouz 5769

### Lettre de bénédiction

On m'a présenté des épreuves de l'ouvrage *Pniné haTorah* - une compilation de paraboles, de *Midrachim* et de récits de nos Sages sur les *Parachiot* de la Torah due à la plume du Rav David Haddad *chlita*.

J'ai vu qu'il a fait un bon travail en s'inspirant des œuvres de l'auteur du Ben Ich 'Haï, du 'Hafets 'Haïm, du *Maguid* de Doubno et d'autres grands d'Israël.

Ecrit dans un style agréable, il est facile à lire et pourra inspirer le lecteur à se renforcer dans sa crainte du Ciel.

Qu'*Hachem* accorde à l'auteur le mérite de finir l'édition de son ouvrage dans la bonne santé et la satisfaction, et que toutes ses actions soient dirigées vers la gloire du Ciel. Puissent ses enseignements être accueillis chaleureusement par les maîtres et les élèves et puissions-nous assister très prochainement à la Rédemption finale.

המצפה לישועת ה' ברחמים.

שלמה משה עמאר  
הראשון לציון הרב הראשי לישראל





Que ce livre contribue à la réussite de la  
**Yéchiva « Vayizra' Itshak »**

Centre d'étude de Torah pour Francophones à Jérusalem  
sous l'enseignement du rav Eliezer FALK

*à la mémoire de*  
**M. Jacques -Itshak- BENHAMOU**

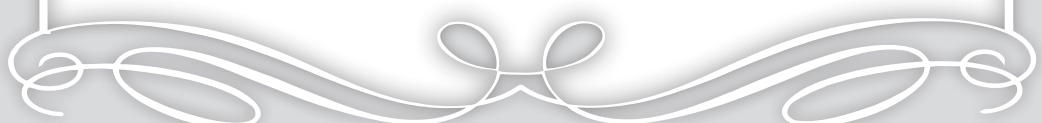
au Roch-Collel :  
**Rav Eliezer FALK**

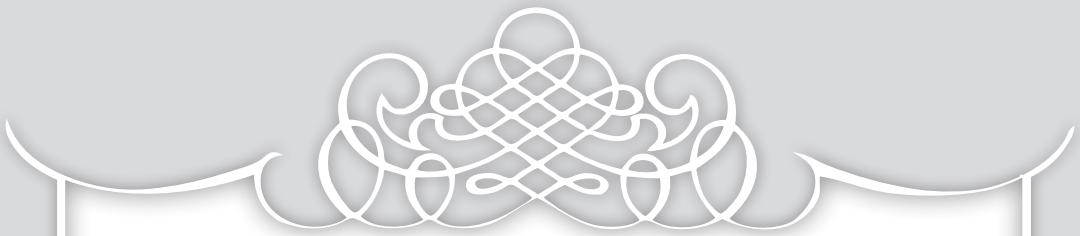
aux Rabbanim :  
**Rav Tséma'h ELBAZ**  
**Rav Yonathan COHEN**  
**Rav Tsvi BREISACHER**

et à leurs chers étudiants assidus et dévoués pour la Torah :

**Rabbi Itshak ZAFRAN**  
**Rabbi Shlomo VALENSI**  
**Rabbi Michaël ELYASHIV**  
**Rabbi Daniel COHEN**  
**Rabbi Ephraïm MELLOUL**  
**Rabbi Michaël LACHKAR**  
**Rabbi Yaakov MELKI**  
**Rabbi Nethanel OUALID**  
**Rabbi Moché TOUATI**  
**Rabbi Lionel SELLEM**  
**Rabbi Akiva MELKA**  
**Rabbi David BRAHAMI**  
**Rabbi Eliahou ROUBIN**  
**Rabbi Moché SMADJA**  
**Rabbi David AMSELLEM**  
**Rabbi Shimon KATZ**  
**Rabbi Binyamin BENHAMOU**  
**Rabbi Yonathan AFOTA**  
**Rabbi Daniel Yaakov GALIN**  
**Rabbi Binyamin Shlomo DVIR**

Qu'ils puissent grandir ensemble  
dans la Torah et la Crainte du Ciel.





MEKOR DAAT  
Rav Yehia BENCHETRIT  
19 Rue du Chemin Vert  
93800 Epinay-sur-Seine  
France

### **Lettre d'approbation**

Mon ami, rav David Haddad, rabbin de la communauté Chivté Israël de Béer-Chéva, m'a présenté son nouvel ouvrage *Pniné HaTorah*, traduit en langue française.

Le rav Haddad, que je connais personnellement, est l'auteur de plusieurs autres ouvrages, notamment du livre *Les actions des Pères*, également traduit en français et qui a connu un grand succès au sein de nos communautés.

Sa nouvelle parution, *Pniné HaTorah*, est un commentaire sur les cinq Livres de la Torah, présentant des *Midrachim*, des récits et des paraboles issus des enseignements de nos Maîtres sur les sections hebdomadaires de la Torah. Je ne doute pas que cet ouvrage saura séduire le public francophone.

Je souhaite au rav Haddad de continuer à diffuser la Torah au sein de notre peuple dans le bonheur et la sérénité, et que son œuvre permette à de nombreux Juifs d'agrémenter leurs repas du Chabbat de belles paroles de Torah.

Avec toutes mes amitiés,

Yehia Benchetrit





## Préface

**J**e rends grâce de tout cœur à Dieu de m'avoir gratifié de Ses bienfaits, et de m'avoir accordé l'immense mérite de pouvoir étudier la Torah et de diffuser ses enseignements. Dans Son infinie bonté, Il m'a permis de diffuser les messages de la Torah par le biais de cours publics, ainsi que par les ouvrages que j'ai eu le mérite d'écrire : le *Michna Chléma* en trois volumes, le *Maassé Avot* et le *Simané HaTorah*. Par la grâce du Ciel, ces ouvrages ont été accueillis avec enthousiasme au sein de nombreuses communautés juives, tant en *Erets-Israël* qu'en Diaspora.

Aujourd'hui, le Saint béni soit-Il m'offre le privilège de publier la présente parution, intitulée **Pniné HaTorah**, sur les cinq Livres de la Torah. Cet ouvrage est un recueil de *Midrachim*, récits et paraboles sur les sections hebdomadaires de la Torah, écrits dans un langage simple et accessible à tous. J'espère qu'il saura satisfaire un grand nombre de lecteurs, et qu'il trouvera sa place autour de la table de Chabbat de nombreux foyers.

Les histoires et paraboles de la présente publication ont été recueillies dans divers ouvrages, anciens comme récents : *Ohel Yaakov* et *Michlé Yaakov* de Rabbi Yaakov Krantz, plus connu sous le nom du *Maguid de Douvno* ; *Od Yossef Haï* et *Drachot Ben Ich Haï* de Rabbi Yossef Haïm de Bagdad ; *Michlé Ha'Hafets Haïm* de Rabbi Israël Meir de Radin ; *Torat HaParacha* de Rabbi Aharon Zakaï chlita, ainsi que de nombreux autres.

J'ai choisi d'appeler cet ouvrage **Pniné HaTorah** car comme son nom l'indique, il renferme littéralement des « Perles de Torah » – de merveilleuses histoires et paraboles issues de la pensée de nos Maîtres

sur les sections hebdomadaires de la Torah. De plus, la « petite » *guématria* de **Pniné HaTorah** correspond à mon nom, David ben Rabbi Chlomo, conformément aux indications des grands ouvrages de notre tradition, selon lesquelles il est bon que le nom de l'auteur apparaisse par allusion dans le titre de son œuvre.

Je conclurai ces lignes par quelques mots de remerciements. Mes premières paroles sont adressées à mon père, Rabbi Chlomo Haddad *chlita*, et au souvenir béni de ma chère mère, Mme 'Haya Sim'ha za"l, qui m'ont inculqué les valeurs de la Torah et de la crainte du Ciel ; que leurs efforts et leur dévouement soient mille fois récompensés par Dieu, amen. Ma reconnaissance va également à mes beaux-parents, Rabbi David et Mme Betty Jorno, en leur souhaitant de ne connaître que la joie et le bonheur.

J'exprime également toute ma gratitude à mes chers maîtres de la *yéchiva Beth Yéhouda* : rav Yaïr Hiller *chlita*, rav Yaakov Amior *chlita*, ainsi qu'à mes maîtres de la *yéchiva Maor Touvia* : le *Roch Yéchiva* Rabbi Chabtaï *Sabato chlita*, Rabbi Yonathan Berger *chlita* et Rabbi Moché Tsouriel *chlita*. L'expression de ma reconnaissance va également au *Roch Kollel Bet Moria*, Rabbi Chimon Hacohen *chlita* ainsi qu'au *Roch Kollel Dayanout Ohel Chlomo*, Rabbi Yaakov Ovadia *chlita*, que j'ai le mérite de fréquenter. Que le Saint bénit soit-Il exaucer toutes leurs prières, et qu'Il leur offre une longue vie afin qu'ils puissent diffuser les enseignements de la Torah pendant encore de nombreuses années.

Ma reconnaissance va également à tous mes proches et amis, qui m'épaulent et me soutiennent tout au long de mon parcours. Mes pensées vont tout particulièrement aux fidèles de la communauté *Chivré Israël* de Béer-Shéva, à mes amis Rabbi Its'hak *Sabato chlita*, MM. Marcel Cohen, Yéhochoua Krief, Avraham Wertsman, André Amoyel et Nir Chmouéli. Que le mérite de la Torah intervienne en leur faveur et que le Saint bénit soit-Il comble tous leurs désirs, amen.

Je tiens à féliciter Ora Marhely pour son excellent travail de traduction ainsi que mon cher ami Benjamin Marhely pour la mise en page, grâce à eux, la version française de cet ouvrage a pu voir le jour.

Enfin, la place d'honneur est attribuée à ma chère épouse Yaël, dont l'abnégation et le dévouement m'ont permis de rédiger cet ouvrage dans la sérénité. Que Dieu nous accorde le mérite d'éduquer nos enfants selon les valeurs de la Torah, et que nos descendants nous procurent à jamais bonheur et satisfaction, amen.

En concluant ces lignes, je rends une dernière fois grâce à Dieu pour tous Ses bienfaits, et Lui adresse mes prières pour que cet ouvrage soit accueilli favorablement par la communauté. Que nous ayons tous le mérite d'étudier la sainte Torah, d'assister très prochainement à la venue du *Machia'h* et à la reconstruction du Temple, amen.

David Haddad

Béer-Shéva, Tévet 5773.

## Avant-propos

**L**es commentaires midrachiques abondent dans la littérature juive. Ils sont au cœur de cette facette de l'étude que l'on appelle « *Agadta* » – qui renferme les grands principes de notre foi et le regard du judaïsme sur l'ensemble de la Création.

A ce sujet, le *Sifri* (sur la parchat *Ekev*) évoque l'idée suivante : « Si tu souhaites connaître Celui Qui créa le monde par Sa parole, étudie les textes de *Agada*. A travers eux, tu découvriras le Saint béni soit-Il et tu pourras t'attacher à L'imiter. »

L'étude du Midrach procure une satisfaction indescriptible : on peut y déceler de nombreux éclaircissements sur les versets, la réponse à des contradictions apparentes, et apprendre à mieux connaître notre Créateur. Et pour couronner le tout, ses messages sont formulés dans des tournures aussi captivantes qu'inimitables.

Dans la continuité du *Midrach*, la littérature juive utilise abondamment les paraboles et le style métaphorique : depuis l'époque talmudique jusqu'aux grands ouvrages contemporains, les images littéraires – les célèbres *Machalim* – sont employées de manière récurrente. Ce mode d'expression n'est certes pas anodin. Nous lui voyons quatre avantages essentiels.

Tout d'abord, les paraboles ouvrent l'esprit à des thèmes particulièrement ardu斯 ou profonds. Tel un éclairage élémentaire, elles permettent d'aborder les points les plus complexes avec un regard nouveau, et de mieux pénétrer les profondeurs de la Torah.

Ensuite, la parabole permet de synthétiser des idées abstraites, lesquelles évoquent généralement des réalités spirituelles difficilement perceptibles à nos sens. Le *Machal* se présente ainsi comme la traduction de concepts élevés, dans un langage plus adapté à notre perception. De la sorte, chacun est à même de mieux vivre et ressentir intérieurement ces notions si profondes.

De plus, lorsqu'il est question de réprimandes, l'homme a généralement tendance à se replier sur lui-même. De manière consciente ou inconsciente, on refuse de prêter l'oreille à tout ce qui remet en question notre confort personnel. A cet égard, la parabole peut servir d'outil extrêmement efficace : le récit d'un *Machal* retiendra plus facilement l'attention du lecteur, et lui permettra de mieux s'identifier à son message.

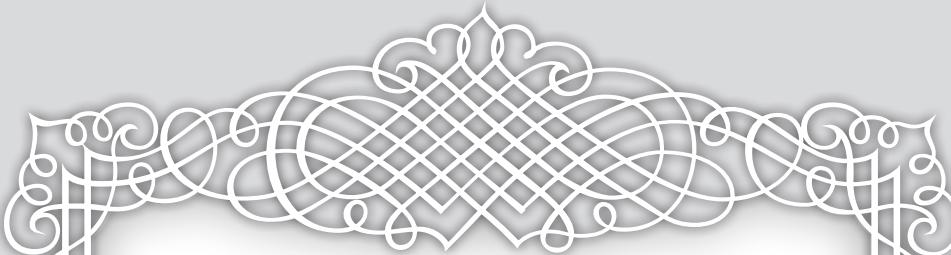
Enfin, compte tenu de la structure narrative du *Machal*, l'idée qu'il véhicule s'ancre plus aisément dans la mémoire. Lorsqu'on est capable de se souvenir des enseignements appris, on en tire une joie et une satisfaction immenses.

Dans le même registre, s'inscrivent également les histoires relatant la vie des Justes de notre peuple. A l'image du *Midrach*, ces récits sont eux aussi du plus haut intérêt. Les grands maîtres de notre tradition sont en effet des exemples de vie : leur expérience constitue un modèle dont chacun peut s'inspirer au quotidien. De plus, ces récits nous montrent quelles formidables dimensions l'être humain peut atteindre durant son existence ici-bas. D'ailleurs, c'est pour cette raison que la Torah relate en longueur les vicissitudes traversées par nos ancêtres : ils sont pour nous une source d'inspiration, l'emblème des hauts niveaux spirituels que chaque individu est appelé à découvrir pendant sa vie terrestre.

A la lumière de ces différentes réflexions, nous nous sommes efforcés, tout au long de cet ouvrage, d'illustrer le message des *parachiot* de la Torah à l'aide de *Midrachim*, paraboles et récits de nos maîtres. Pour en faciliter la lecture, nous avons généralement retenu l'idée essentielle qu'ils renferment, afin que leur message soit percutant sans pour autant ennuyer le lecteur.

Cet ouvrage trouvera, nous l'espérons, sa place dans le cœur de tous, et contribuera à véhiculer les messages magnifiques de notre belle Torah.

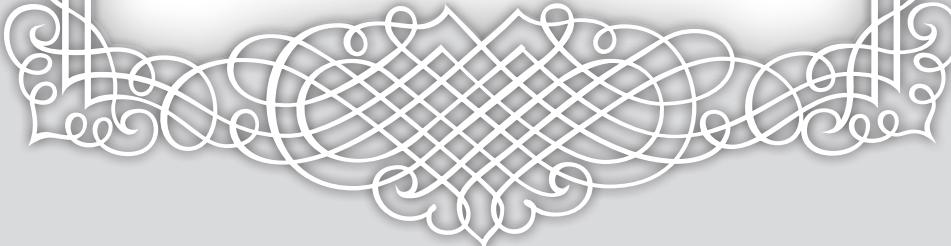
David Haddad



Pour l'élévation de l'âme  
de ma chère mère

# **'Haya Sim'ha bat Sarah Haddad**

Que l'étude de ce livre contribue à  
l'élévation de son âme.  
Que Dieu lui éclaire sa lumière pure  
Que son âme soit enveloppée  
dans le faisceau des vivants  
et repose en paix dans le Gan Eden  
avec toutes les âmes d'Israël.  
Amen





SEFER  
BÉRÉCHIT

---

ספר בראשית





## Parachat Béréchit

**בְּרִאָשֵׁית בָּרָא אֱלֹהִים אֶת הַשָּׁמָיִם וְאֶת הָאָرֶץ**

*Au commencement, Dieu créa le ciel et la terre. (1, 1)*

**R**abbi Moché Leib de Sassov commentait ce verset de la façon suivante :

« Au commencement » – la toute première chose qu'un Juif doit savoir est que « Dieu créa le ciel et la terre » – il existe un Créateur et Dirigeant derrière l'univers. C'est à cette prise de conscience qu'arriva Avraham en son temps, lorsqu'il exhorta ses contemporains à la découverte de l'existence de Dieu en raisonnant ainsi : tout comme il ne peut y avoir de demeure sans propriétaire, le monde ne peut exister sans Force Suprême pour le diriger.

A ce propos, le Talmud raconte qu'un renégat demanda un jour à Rabbi Akiva :

« Ce monde-ci, qui l'a créé ?  
 – C'est le Saint bénî soit-Il, répondit le maître.  
 – Donne-m'en une preuve concrète, demanda l'hérétique.  
 – Demain, reviens chez moi, lui dit Rabbi Akiva. »

Le lendemain, le renégat fut de retour. Rabbi Akiva l'interrogea :

« Que portes-tu sur toi ?  
 – Un vêtement.  
 – Et qui l'a confectionné ?  
 – Le tailleur !  
 – Je ne te crois pas, prouve-le moi !

– Qu'y a-t-il à prouver ? rétorqua le renégat. Ne sais-tu pas que c'est le tailleur qui l'a confectionné ? »

Et Rabbi Akiva de riposter : « Quant à toi, ne sais-tu pas que c'est le Saint béni soit-Il qui a créé le monde ! »

Quand l'hérétique fut parti, les disciples de Rabbi Akiva exprimèrent leur étonnement : « Quelle est donc cette preuve que tu lui as donnée ? » Le maître leur répondit : « Mes enfants, tout comme la maison prouve l'existence d'un maçon, le vêtement celle du tailleur, la porte celle du menuisier, de même l'univers prouve que c'est le Saint béni soit-Il qui l'a créé » (*Midrach Temoura*).



On raconte que dans le voisinage de Rabbi Yéhouda Halévy, le prodigieux poète d'Israël en Espagne, vivait un non-Juif, *léhavdil*, lui-aussi poète, qui prétendait dans sa grande érudition que le monde s'était créé tout seul. De nombreux débats sur le sujet eurent lieu entre Rabbi Yéhouda Halévy et cet homme, mais le sage ne parvint pas à le convaincre de modifier sa vision des choses. Un jour, le poète non-Juif composa un chant et, arrivé aux strophes finales, il ne parvint pas à trouver de conclusion adaptée. En quête d'inspiration, il sortit se promener dans son verger, espérant que le grand air profiterait à sa muse. A ce moment précis, Rabbi Yéhouda Halévy passa près de la demeure du poète et, à travers la fenêtre, aperçut le chant inachevé posé sur la table. Ni une ni deux, il ajouta en marge du parchemin une strophe finale à la composition particulièrement soignée.

Quand le gentil rentra chez lui, il eut la surprise de trouver son chant achevé mais ignorait bien évidemment le nom du mystérieux compositeur du couplet final. Au comble de l'émotion, le poète se précipita chez son voisin Rabbi Yéhouda et lui fit part de ce mystère. Mais ce dernier fut loin de partager sa surprise :

« Pourquoi cet étonnement ? demanda le sage. Le couplet a dû s'écrire tout seul.

— Mais c'est impossible, objecta le non-juif. Un chant ne peut pas s'écrire tout seul ! » Et Rabbi Yéhouda Halévy de riposter d'une voix triomphale : « Tu prétends qu'un simple chant ne peut s'écrire tout seul, mais que le monde entier a pu se créer tout seul ? » Mortifié, le non-Juif n'eut d'autre choix que de reconnaître son erreur (*Torat Haparacha*).



**וַיְבָרֶךְ אֱלֹהִים אֶת יוֹם הַשְׁבֵעַ וַיִּקְרֹשׁ אֹתוֹ**

*Dieu bénit le septième jour et le proclama saint. (2, 3)*

**D**ans le *Midrach*, nos Maîtres enseignent : « Par quoi le Saint bénit soit-Il a-t-il béni le Chabbat ? Il l'a béni par des plats délectables » (*Béréchit Rabba*).

Ce passage demande une explication : pourquoi la sainteté du Chabbat s'exprime-t-elle à travers le plaisir physique ? L'âme est-elle à même de tirer profit d'un aliment ou d'une boisson ?

La parabole suivante permettra d'éclaircir cette difficulté :

Un prince fut emmené en captivité dans une contrée lointaine peuplée de paysans simples et il y vécut durant de longues et pénibles années. Un beau jour, il reçut une lettre de son père lui enjoignant de ne pas se décourager ni d'oublier les protocoles de la royauté car, disait-il, il œuvrait encore activement en vue de son retour au palais. Aussitôt, le prince fut rempli d'une joie profonde. Toutefois, craignant que les paysans se riaillent de lui, il décida de ne pas leur révéler son secret mais se contenta de les inviter à la taverne locale afin qu'ils s'associent à sa joie. Ces derniers se réjouirent avec le vin, tandis que lui-même se réjouit à la perspective des retrouvailles prochaines avec son père.

La morale de cette parabole est la suivante : durant le Chabbat l'âme souhaite se réjouir des plaisirs spirituels de son Père, le Roi des rois, le Saint béni soit-il. Toutefois, afin que le corps n'empêche pas l'âme de se délester, la Torah a donné l'ordre de le réjouir par la nourriture et la boisson. Ainsi, tandis que le corps savoure ces plaisirs matériels, l'âme, elle, a tout le loisir de se consacrer pleinement à la joie de la proximité avec l'Eternel (*Baal Chem Tov al hatorah*).

On raconte que Rabbénou Hakadoch convia Antonin à un repas de Chabbat et lui servit des plats froids qu'il mangea avec appétit. Plus tard, il l'invita à un repas de semaine et lui servit des plats chauds qu'il trouva moins savoureux. L'empereur exprima alors son étonnement :

« Ces plats froids que tu m'as servis durant le Chabbat avaient meilleur goût que ceux d'aujourd'hui ?!

– Car ceux-ci sont dépourvus d'une certaine épice, répliqua le maître.

– Tu oses en priver l'empereur ? s'insurgea ce dernier.

– Cette épice manquante, c'est le Chabbat ! expliqua Rabbénou Hakadoch » (*Béréchit Rabba 11, 4*).



**וַיֹּצֶר הָאֱלֹהִים אֶת הָאָדָם עַפְرֵם מִן הָאָדָם וַיַּחֲזֹק בְּאַפִּיו נְשָׁמָה חַיִם וַיָּהִי הָאָדָם לְנֶפֶשׁ חַיָּה**

*L'Eternel-Dieu façonna l'homme, poussière détachée du sol, fit pénétrer dans ses narines un souffle de vie. (2, 7)*

« L'Eternel-Dieu façonna » – les commentateurs s'étonnent que le mot « **וַיֹּצֶר** » (il façonna) soit écrit avec deux *yodin*, et non pas un seul. Rachi explique que ce redoublement vient nous enseigner que le Saint béni soit-Il crée deux entités distinctes dans l'homme ; l'entité du corps

en vue de ce monde-ci et l'entité de l'âme en vue du monde futur. Ainsi, à propos de la création des animaux, le mot « וַיֹּצֶא » ne comporte qu'un seul yod, du fait que ces derniers possèdent uniquement un corps et un *néfech*, un esprit qui les fait vivre, mais sont dépourvus d'âme au sens noble du terme.

Un jour, l'empereur Antonin demanda à Rabbi : « Comment le Saint bénî soit-Il pourra-t-il procéder au jugement de l'homme dans le monde futur ? Le corps ne risque-t-il d'échapper au jugement en prétextant que c'est l'âme qui est fautive, vu que depuis le jour où cette dernière l'a quitté, celui-ci gît immobile comme une pierre dans la tombe ? Quant à l'âme, ne risque-t-elle pas de s'exempter du jugement en prétextant que c'est le corps qui est fautif, vu que dès lors qu'elle s'en éloigne, la voilà qui flotte dans les airs, libre comme un oiseau ? »

Rabbi répliqua : « Je répondrai à ta question par la parabole suivante : Un roi possédait un verger soigné où poussaient de belles figues. Il y posta deux gardes ; l'un boiteux et l'autre malvoyant. Le premier dit au second : « J'aperçois de belles figues dans le verger. Porte-moi sur tes épaules pour que je puisse les cueillir, et nous les mangerons ensemble. » Le boiteux se hissa sur les épaules de l'aveugle, cueillit des figues, et les partagea avec son compagnon. Quand le propriétaire du verger constata les dégâts, il invectiva les gardiens : « Où sont passées les belles figues que je possédais ? » Le boiteux rétorqua : « Mes jambes sont-elles assez habiles pour me permettre d'y accéder ? ! » Que fit le roi ? Il hissa le boiteux sur le malvoyant et les jugea comme un seul homme, comme il est dit (*Téhilim 50, 4*) : « Il adressa son appel aux cieux d'en haut [c'est l'âme], ainsi qu'à la terre [c'est le corps] pour juger son peuple» – pour les juger ensemble » (*Sanhédrin 91b*).



וַיַּפְלֵל ה' אֱלֹהִים תְּرֵזָה עַל הָאָדָם וַיַּשְׁוֹן וַיַּקְרַב אֶתְתָּמָת מִצְלָעָתָיו  
וַיִּסְגַּד בְּשָׂר תְּחִתָּתָה

*L'Eternel-Dieu fit peser une torpeur sur l'homme, qui s'endormit ; il prit une de ses côtes. (2, 21)*

**L**e Talmud rapporte que la raison pour laquelle le Saint bénit soit-Il endormit l'homme avant de prendre l'une de ses côtes pour en créer 'Hava était d'éviter que celui-ci assiste à cette intervention et soit pris de dédain pour la femme (*Sanhédrin 39b*).

Dans ce même passage talmudique, nous lisons qu'un empereur romain se présenta un jour chez Rabban Gamliel et lui tint les propos suivants :

« Votre dieu est un voleur ! N'est-il pas dit dans la Torah : « L'Eternel-Dieu fit peser une torpeur sur l'homme, qui s'endormit ; il prit une de ses côtes » ? »

La fille de Rabban Gamliel qui était présente lors de cette conversation s'adressa à son père : « Père, permettez-moi de répondre à l'empereur ».

Rabban Gamliel lui accorda cette permission, et la fille se tourna vers le Romain en disant :

« Faites venir s'il vous plaît un juge qui siège au tribunal.

– Pourquoi as-tu besoin d'un juge ? s'étonna l'empereur.

– Des bandits ont fait irruption dans notre demeure cette nuit ; ils ont volé un pichet en argent et ont laissé en échange un pichet en or. A présent, je souhaite les poursuivre en justice !

– Si seulement de tels bandits pouvaient venir chaque nuit pour voler un pichet en argent et le remplacer par un pichet en or ! s'exclama le Romain.

– Que tes oreilles entendent ce que dit ta bouche, rétorqua la fille. Tu viens de répondre à ta propre question ; n'est-ce pas une bonté que le Saint bénit soit-Il a faite à l'homme que de lui prendre une côte et de lui donner en échange une femme pour le soutenir ? » (*Sanhédrin 39a*).

עַפְרָת תִּאכֶל כֹּל יְמֵי חַיֶּיךָ

*Et tu te nourriras de poussière tous les jours de ta vie. (3, 14)*

**L**e verset ci-dessus, qui traite de la punition du serpent, a suscité l'étonnement des commentateurs. La poussière est un élément présent en abondance dans la nature et accessible sans le moindre labeur. Dans ce cas, en quoi le fait de s'en nourrir au quotidien constitue-t-il une malédiction ? Certains expliquent que la punition du serpent est que tous les aliments qu'il consommera ne posséderont aucun goût. (Il a d'ailleurs été prouvé que ce reptile ne possède pas le sens du goût.) D'autres commentateurs affirment que Dieu lui a attribué sa pitance une fois pour toutes, comme pour lui signaler : « Je ne veux plus aucun contact avec toi. »

La parabole suivante, extraite du *Midrach Rabba*, élabore cette dernière explication :

Un roi avait un fils et il subvenait aux moindres de ses besoins sans jamais le priver de quoi que ce soit. Le prince présentait Ses requêtes à son père, et ce dernier s'empressait de les lui accorder avec amour.

Un jour, le prince se détourna du droit chemin et devint un pécheur. Son père fut pris de fureur et le réprimanda sévèrement, mais ses reproches n'eurent pas l'effet escompté. Le roi convoqua alors un de ses proches serviteurs et lui ordonna : « Donne à mon fils sa pitance avec largesse ! » Intrigué par les directives du souverain, le conseiller lui demanda :

« Votre Altesse, pourquoi subvenir à tous les besoins du prince alors que ce dernier s'est détourné du droit chemin ?

– Tu ne comprends pas mon intention, répliqua le roi. Tant que mon fils suivait le droit chemin, je souhaitais l'avoir toujours à mes côtés, voilà pourquoi, chaque fois qu'il avait besoin de quelque chose, il se présentait devant moi, et je me réjouissais de le recevoir et d'exaucer ses souhaits. En revanche, depuis

qu'il s'est détourné du droit chemin, sa présence ne m'est plus souhaitable. Je t'ai donc ordonné de lui accorder sa pitance une fois pour toutes, afin qu'il ne mette plus jamais les pieds dans mon palais. »

Il en va de même pour le serpent. Après que celui-ci ait incité 'Hava à consommer de l'Arbre de la Connaissance, et à commettre un si grand péché, le Saint bénî soit-Il le maudit en ces termes : « Et tu te nourriras de poussière tous les jours de ta vie. » Comme pour dire : « Ta pitance est assurée où que tu te trouves et tu n'as donc plus besoin de me solliciter par la prière. A présent, éloigne-toi de Moi à tout jamais » ...



**לְפָתַח חֶטְאָת רַבֵּץ וְאַלְיָךְ תִּשׁוֹקְתָּו**

*Le péché est tapi à ta porte ; il aspire à t'atteindre. (4, 7)*

**R**achi de commenter : « Il aspire à t'atteindre – c'est le mauvais penchant qui aspire en permanence à te faire trébucher. »

En effet, le véritable et principal ennemi de l'homme est le mauvais penchant et nos Sages de mémoire bénie ont déjà affirmé dans le Talmud : « Le mauvais penchant de l'homme se renouvelle chaque jour, et si ce n'était l'aide du Saint bénî soit-Il, il ne pourrait lui résister » (*Kidouchine 3ob*). En outre, nos Sages ont comparé le mauvais penchant à une mouche qui, bien que chassée par l'homme, revient sans arrêt à la charge jusqu'à que ce dernier la tue. De même, le mauvais penchant ne se décourage jamais et essaie perpétuellement de faire fauter l'homme (*Berakhot 61a*).

On raconte qu'un homme demanda au 'Hafets 'Haïm comment réagir face à son mauvais penchant qui ne lui laissait aucun répit. Le 'Hafets 'Haïm lui répondit que le mauvais penchant est l'allié de l'homme car sans lui il n'y aurait aucun

but à la création de l'homme. A l'instar de la pendule de l'horloge qui fonctionne au moyen de rouages tournant en sens inverse, l'être humain est animé de deux forces contradictoires ; le bon penchant qui l'attire vers le bien, et le mauvais penchant qui le pousse vers le mal. Lorsqu'il se souvient de son Créateur et s'efforce de surmonter son mauvais penchant, il parvient à accéder au monde futur. Et la grandeur de la récompense qui l'y attend est fonction de l'ampleur des efforts fournis dans sa lutte contre les forces du mal.



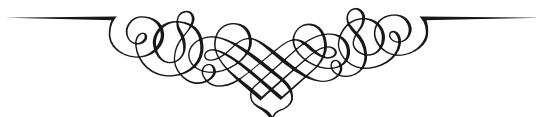
On raconte également qu'un homme, au cours d'un entretien avec le 'Hazon Ich, fit l'éloge d'un certain érudit, affirmant qu'il ne possédait guère de mauvais penchant. En entendant ces paroles, le 'Hazon Ich s'exclama :

« Si tel est le cas, je suis moi-même affecté d'un défaut »... Puis il ajouta qu'une telle remarque n'avait strictement rien d'élogieuse, étant donné que tout le défi de l'homme sur terre consiste à dominer le mauvais penchant en l'honneur du Tout-Puissant, comme nous l'ont enseigné nos Sages de mémoire bénie : « Quiconque est plus grand que son ami, son mauvais penchant est plus fort que le sien » (*SouCCA 52a*).

Rabbénou Na'hman de Breslev décrivait les machinations du mauvais penchant par la parabole suivante :

Un homme court dans la rue, la main vide mais hermétiquement fermée. Quiconque l'aperçoit s'imagine qu'il tient un objet extrêmement précieux et ne souhaite pas le montrer. Sa main toujours close, il s'approche de chaque passant, et le nargue : « Devine ce qui s'y cache ? » La curiosité des promeneurs est telle que tous courrent derrière lui, dans l'espoir de récupérer le précieux objet, bien qu'en réalité sa main soit vide.

De même, la sournoiserie du mauvais penchant consiste en sa capacité à camoufler la marchandise précieuse qu'il se targue de posséder. Une tactique qui conduit chacun à imaginer qu'il s'agit de la chose précise qui lui fait défaut. En conséquence, tous lui courent derrière, et s'asservissent à son pouvoir. Mais en réalité, lorsqu'il ouvre la main, tous découvrent avec stupeur qu'elle était en réalité vide.



## Parachat Noa'h

וְתַשְׁחַת הָאָרֶץ לִפְנֵי הָאֱלֹהִים וְתַמְלִא הָאָרֶץ חַטָּאת

*Or, la terre s'était corrompue devant Dieu, et elle s'était remplie d'iniquité. (6, 11)*

Dans son commentaire sur la Torah, Rachi traduit le terme 'Hamass (iniquité) par *guézel* (vol).

A travers les générations, nos Maîtres se sont toujours efforcés de prendre soin de l'argent d'autrui et ce, afin de ne jamais transgresser l'interdit de *guézel*, ne serait-ce que dans une infime proportion.

Rabbi Eliahou Doushnitser *zatsa"l*, dirigeant spirituel de la *yéchiva* de Lomza, faisait preuve d'une vigilance hors-pair à l'égard de l'argent d'autrui, de manière à ne jamais enfreindre le péché du *guézel*.

Le courant électrique qui alimentait son domicile provenait de la *yéchiva* et il l'utilisait donc avec une parcimonie extrême. Ainsi, lorsqu'il était penché sur ses livres saints jusqu'aux petites heures de la nuit, il éteignait la lumière et allumait à la place une petite lampe à pétrole. « Qui sait ? se disait-il. Peut-être m'assoupirai-je pendant l'étude et l'ampoule restera allumée inutilement aux frais de la *yéchiva* »...

On enseigne au nom de Rabbi Haïm de Volozhin *zatsa"l* que toute somme d'argent sur laquelle ne pèse aucun soupçon de vol ou de tromperie est garantie à cent pour cent. Nul voleur ne pourra s'en saisir et nul préjudice ne lui sera causé. Cette promesse fut vérifiée au

cours de l'incident suivant qui se produisit au domicile de Rabbi 'Haïm de Brisk *zatsa"l*.

Une délégation de notables s'était rendue chez ce dernier afin de recueillir les conseils du sage de la génération à propos du problème suivant : un membre de la communauté s'était écarté du droit chemin jusqu'à devenir un *mosser*, un délateur, et les notables déploraient que ces derniers temps, les dommages causés par ses accusations avaient atteint des proportions alarmantes.

Tandis qu'ils épanchaient leur cœur, la nappe de la table glissa par terre et toute la verrerie qui s'y trouvait tomba au sol dans un fracas assourdissant. Les convives en furent extrêmement confus : qui sait quels dommages ils avaient pu occasionner à Rabbi 'Haïm par leur maladresse ? Mais avant qu'ils n'aient eu le temps de présenter leurs excuses, ce dernier les rassura : « *Rabbotaï*, n'ayez crainte. Je suis certain qu'aucun objet ne s'est cassé. Ils possèdent une garantie contre les dommages car ils ont été achetés avec de l'argent cacher ! »

Les convives inspectèrent alors la vaisselle tombée et découvrirent avec stupeur qu'elle était absolument intacte. Rabbi 'Haïm ajouta alors : « L'incident auquel nous venons d'assister ne s'est guère produit de manière fortuite. Il renferme la solution à votre problème et vous enseigne que si vos biens ont été acquis avec honnêteté et probité, vous n'avez aucune raison de craindre les méfaits de ce délateur. Exactement comme dans la scène dont vous venez d'être les témoins, cet homme ne parviendra pas à porter préjudice à des possessions bien acquises par le biais de ses accusations » (*Moréchet Avot*).



**וְכֹל הַחַי מִכֶּל בָּשָׂר שְׁנִים מִכֶּל תְּבִיא אֶל הַתְּבִיבָה לְהַחֲיוֹת אֶתךְ**  
*Et de tous les êtres vivants, de chaque espèce, tu en recueilleras deux dans l'arche pour les conserver avec toi.*  
*(6, 19)*

Rabbi Lévi a enseigné : lorsque le Saint béni soit-Il dit à Noa'h de faire entrer dans l'arche deux spécimens de chaque espèce, chacune entra avec son compagnon. Le Mensonge vint et demanda à entrer dans l'arche. Noa'h lui dit : « Tu ne peux entrer dans l'arche que si tu amènes un compagnon. » Le Mensonge repartit pour se mettre en quête d'un compagnon. Il rencontra 'Mara' (la force du mal préposée à soustraire l'argent des êtres humains). « D'où viens-tu ? » demanda-t-elle. Le Mensonge répondit : « De chez Noa'h qui ne m'a pas laissé entrer dans l'arche car je n'avais pas de conjointe. Voudrais-tu le devenir ? » « Que me donneras-tu en échange ? » demanda-t-elle. Il lui dit : « Je te promets que tous mes gains, c'est toi qui en bénéficierai. » Le marché fut conclu, et tous deux entrèrent dans l'arche. A leur sortie, le Mensonge allait et ramassait et Mara prenait son dû en premier. Le Mensonge alla se plaindre chez Mara : « Où sont tous les gains que j'ai faits ? » Celle-ci lui répondit : « N'était-ce pas là notre accord ? Tous tes gains, c'est moi qui en bénéficierai. » Le Mensonge resta sans voix face à cet argument ; c'est pourquoi il est dit : « Il conçoit le mal, et enfante le mensonge. » De même, le proverbe dit : « Le mensonge enfante, et la Mara prend » (*Midrach Cho'her Tov, psaume 7*).

Nous apprenons du passage ci-dessus qu'un devoir sacré incombe à l'homme de se conduire avec droiture dans ses affaires et de s'éloigner du mensonge et de la ruse. Et s'il s'attache à la qualité du émet, tous ses biens seront bénis et la Mara n'aura guère d'emprise sur eux.

Rabbi Chimon ben Chéta'h demanda un jour à ses disciples de lui acheter un âne dans le but de transporter des charges d'un endroit à l'autre. Ses disciples se mirent en route et trouvèrent un âne en vente appartenant à un Ismaélite. Ils l'achetèrent auprès de ce dernier et le rapportèrent chez Rabbi Chimon ben

Chéta'h. Quand ce dernier vit la bête, il remarqua qu'une pierre précieuse était suspendue à son cou. Ses disciples déclarèrent : « "C'est la bénédiction de l'Eternel qui enrichit" (*Michlé 10, 22*). Dieu t'aime, et par le biais de cet âne que tu as acquis, tu as gagné une pierre précieuse d'une valeur inestimable. »

Rabbi Chimon ben Chéta'h leur répondit : « Allez, je vous prie, rendre cette pierre précieuse à l'Ismaélite. J'avais l'intention d'acheter uniquement un âne, et non pas une pierre précieuse en plus. Je ne cherche pas à faire fortune, je préfère que le nom de Dieu soit sanctifié par mon intermédiaire. » Les disciples reprirent la route, et restituèrent la pierre précieuse à son propriétaire. Celui-ci déambula en crient à tue-tête : « Béni soit le Dieu de Chimon ben Chéta'h ! », et le nom de Dieu fut ainsi sanctifié en public (*Yérouchalmi, Baba Metsia 2, 5*).



ומין הבהמה אשר איןנה טהרה

*Des bêtes qui ne sont pas pures. (7, 8)*

**R**abbi Yéhochoua ben Lévi a enseigné : Que l'homme n'émette jamais une parole indécente de sa bouche. Nous voyons en effet que la Torah a rajouté huit lettres pour ne pas employer un langage indécent et a écrit « des bêtes qui ne sont pas pures », plutôt que « des bêtes impures » (*Pessa'him 3*).

Le passage talmudique ci-dessus demande une explication. En effet, le mot « impur » est employé à maintes reprises dans la Torah. Or selon le Talmud, n'aurait-il pas plutôt dû être remplacé par l'expression « qui n'est pas pur » ?

Le *Maguid* de Doubno répond à cette question par la parabole suivante :

Dans le voisinage d'un certain rabbin, vivait un homme de basse classe, sot et rustre, mais qui avait pourtant réussi à faire fortune. Les villageois l'avaient surnommé « Zeinvil le rustaud ». Un jour, l'un d'entre eux frappa à la porte du rabbin et lui demanda : « Où vit Reb Zeinvil ? » Le bedeau du rabbin répondit : « Vous parlez peut-être de Zeinvil le rustaud qui habite en face ? » Le rabbin réprimanda alors le bedeau pour avoir affublé son voisin d'un tel surnom.

Quelques jours plus tard, le marieur se présenta chez le rabbin et l'informa que ce fameux Zeinvil l'avait chargé de demander en mariage le fils du rabbin pour sa propre fille. Et le rabbin de s'indigner contre le marieur : « Quelle insolence de suggérer une telle union entre mon fils et la fille de Zeinvil le rustaud ! »

Le marieur parti, le bedeau exprima son étonnement face à son maître : « Votre honneur, lorsque j'ai désigné Zeinvil par son sobriquet, vous vous êtes emporté contre moi et pour finir, vous l'avez vous-même appelé ainsi ? » Le rabbin répondit : « Quand un simple Juif a demandé après lui, il n'y avait pas lieu de le tourner en ridicule. Mais quand on a osé suggérer une alliance entre nous deux, je devais expliquer la raison de ma colère, à savoir qu'un tel homme n'est pas digne d'entrer dans ma famille ! »

L'interprétation de cette parabole est la suivante : quand l'ordre fut donné de faire monter les bêtes dans l'arche, il n'y avait pas lieu de faire la distinction entre les espèces pures et impures. La Torah a donc pris soin d'employer un langage décent en écrivant : « des bêtes qui ne sont pas pures ». En revanche, quand il s'agit de nous ordonner de nous éloigner des animaux interdits, il devient alors nécessaire de mettre l'accent sur leur impureté : « impurs ils sont pour vous » (*Béohala chel Torah*).



וַיַּזְכֵּר אֱלֹהִים אֶת נָחָ וְאֶת כָּל הַחַיִּים וְאֶת כָּל הַבְּהֵמָה אֲשֶׁר אָתָּה בְּתַבָּה

*Alors Dieu se souvint de Noé, et de tous les animaux sauvages et domestiques qui étaient avec lui dans l'arche.*  
(8, 1)

**N**ous apprenons de ce verset que l'homme ne doit pas faire preuve de compassion uniquement envers ses semblables mais aussi à l'égard des animaux, à l'instar du Saint béni soit-Il qui se souvint aussi bien de Noa'h que de tous les animaux sauvages et domestiques qui l'accompagnaient dans l'arche.

On raconte que les souffrances physiques que le Ciel infligea à Rabbi Yéhouda Hanassi étaient liées au manque de pitié dont il avait une fois fait preuve envers un animal. Le Talmud relate en effet que lorsque Rabbi Yéhouda Hanassi s'apprêtait à faire la *che'hita* à un veau en vue d'une *séoudat mitsva*, la bête réfugia sa tête dans la tunique du sage, ses yeux se remplirent de larmes et elle éclata en amers sanglots comme pour dire : « Maître, ne m'abats pas ! » Rabbi Yéhouda Hanassi déclara alors : « C'est à cette fin que tu as été créé », avant de procéder à l'abattage rituel de la bête. Une voix céleste déclara alors : « Puisqu'il n'a pas eu pitié du veau, de grandes souffrances s'abattront sur lui.

Et ce n'est que l'épisode suivant qui mit fin à son supplice : un jour, alors qu'elle balayait la maison, la servante de Rabbi aperçut des musardes. Que fit-elle ? Elle se saisit d'un bâton dans l'intention de les tuer, quand son maître l'en empêcha : « Laisse-les sortir dehors, et ne les tue pas, comme il est écrit : "Et Sa miséricorde s'étend sur toutes Ses créatures." Une voix céleste déclara alors : « Puisqu'il a pitié des créatures, nous aurons également pitié de lui. » Et sur ce, ses souffrances prirent fin.



C'était Roch Hachana et une foule importante était rassemblée dans le *beth haMidrach* de Rabbi Its'hak Yaacov Horowitz dit le *'Hozé* (visionnaire) de Lublin. Tous attendaient avec impatience l'arrivée du maître, qui se trouvait alors dans une pièce adjacente, plongé dans ses derniers préparatifs en vue de la sonnerie du *Chofar*. Soudain, le *'Hozé* de Lublin se tourna vers ses proches avec la requête suivante :

« Inspectez le *beth haMidrach*, et vérifiez si Rabbi David de Lélov s'y trouve.

— Non, répondirent les disciples.

— S'il en est ainsi, je ne pourrai pas commencer les sonneries sans lui. »

Les fidèles partirent à la recherche de Rabbi David dans les rues de Lublin, et finirent par le retrouver dans... une écurie voisine ! Et pour cause, constatant que les palefreniers avaient abandonné leurs chevaux pour se rendre à la synagogue et y écouter les sonneries du *Chofar*, Rabbi David de Lélov s'était mis en devoir de les nourrir de ses propres mains...

« Que faites-vous là ? s'étonnèrent les disciples.

— Je ne suis pas prêt à écouter les sonneries du *Chofar*, répliqua Rabbi David de Lélov. Est-ce seulement envers les êtres humains que l'on doit faire preuve de bonté ? N'est-il pas dit : "Et Sa miséricorde s'étend sur toutes Ses créatures" ? Pourquoi ces malheureuses bêtes devraient-elles souffrir de la négligence de leurs propriétaires qui les ont abandonnées à leur sort, sans fourrage ? »

Quand Rabbi David rejoignit le *beth haMidrach*, le *'Hozé* déclara : « Les préparatifs de Rabbi David en vue de la sonnerie du *Chofar* m'ont causé un immense plaisir. Le Cortège Céleste est descendu pour admirer la bonté et la miséricorde avec lesquelles Rabbi David s'est dévoué aux chevaux affamés... Son geste a fait taire tous les accusateurs et a annulé tous les

mauvais décrets qui pesaient sur le peuple d'Israël. Les soins qu'il a prodigués aux animaux ont eu plus d'effet dans le Ciel que toutes les *kavanot* et méditations métaphysiques de beaucoup de Grands de la génération.

« Sachez, conclut le 'Hozé de Lublin, que lorsque l'homme accomplit un geste de bonté et de miséricorde dans ce monde-ci, il entraîne que là-haut, dans les mondes supérieurs, une abondance de bonté et de miséricorde se déverse sur lui ainsi que sur l'ensemble du peuple d'Israël. »



**כִּי יִצְרָא לֵב הָאָדָם רַע מִנְגָּרָיו**

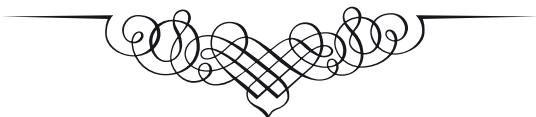
*Car les conceptions du cœur de l'homme sont mauvaises dès son enfance. (8, 21)*

**I**l est dit dans le Talmud : « Quiconque est plus grand que son prochain, son mauvais penchant est plus grand que le sien » (*SouCCA* 52).

Rabbi Zéev de Zhitomir expliquait ce passage par la parabole suivante :

Lorsqu'un homme part en voyage en transportant un sac de cailloux ou de paille, il n'a pas à craindre des voleurs et des bandits qui rôdent dans la route, car ces derniers ne sont aucunement intéressés par son chargement. En revanche, si ce même homme cache dans ses bagages une bourse remplie de perles et de pierres précieuses, il est évident qu'il devra se méfier des brigands et des malfaiteurs car ceux-ci en voudront certainement à sa fortune.

Il en va de même dans la sphère spirituelle. Lorsqu'un homme suit le chemin de la Torah et des *mitsvot*, le mauvais penchant rôde autour de lui, dans l'espoir de le faire trébucher, et de lui ravir les trésors spirituels qu'il a engrangés. Voilà pourquoi, il devra redoubler d'effort pour ne pas, à Dieu ne plaise, succomber à ses machinations.



## Parachat Lekh-Lékha

וְאֵת הַנֶּפֶשׁ אֲשֶׁר עָשָׂו בְּחָרָן

*Et les gens qu'il avait faits à 'Haran. (12, 5)*

Rachi explique ce verset de la façon suivante : « Qu'ils avaient faits (assou) à 'Haran – Qu'ils avaient fait entrer sous les ailes de la chekhina. Avraham convertissait les hommes, et Saraï convertissait les femmes, de sorte que le texte leur en tient compte comme s'ils les avaient "faits." »

Ce passage souligne l'importance considérable revêtue par le *zikouï harabim* – l'action de donner des mérites à la collectivité. Dans son ouvrage *'Hovot Halevavot*, Rabbénou Bé'hayé écrit d'ailleurs que même le plus grand des justes, celui qui est parvenu à l'amendement total de ses qualités morales, voire qui s'est rapproché du niveau spirituel des anges célestes dans leurs qualités morales et leurs habitudes vertueuses, n'égale pas les mérites de celui qui ramène ses frères égarés sur le droit chemin et les rapproche de leur Créateur. Et pour cause, la récompense qui l'attend est proportionnelle aux mérites indénombrables acquis par ces Juifs revenus à la Torah sous son influence, et par leurs descendants à jamais.

Rabbénou Bé'hayé illustre ces propos par la parabole suivante :

Deux commerçants voyagèrent dans une contrée pour y écouter leur marchandise. Le premier possédait un unique produit qu'il avait acheté à 10 dinars et il le revendit à 100 dinars, soit dix fois plus cher, ce qui lui permit de réaliser un beau bénéfice. Quand au second, il transportait ce même produit en de nombreux exemplaires. Le bénéfice qu'il réalisa fut donc nettement supérieur à celui de son collègue, car il possédait un plus grand nombre de marchandises.

De même, quiconque se contente de réparer uniquement sa propre âme par la Torah, les *mitsvot* et les bonnes actions, n'obtiendra qu'un mérite limité. En revanche, celui qui amende à la fois son âme et celle de la collectivité verra son mérite augmenter proportionnellement aux nombres d'individus ayant bénéficié de son influence (*'Hovot Halevavot, Chaar Ahavat Hachem, chapitre 6*).

On raconte qu'Avraham Avinou reçut chez lui un voyageur âgé de 90 ans auquel il réserva, comme à son habitude, un accueil royal. Après avoir bu et mangé à sa faim, l'invité se leva de sa place, et remercia le patriarche pour son hospitalité. Ce dernier lui répondit que c'était au Créateur du monde qu'il devait exprimer sa reconnaissance et non pas à lui-même. Le vieillard sortit aussitôt une petite idole de sa poche et l'embrassa avec dévotion. S'adressant à lui avec tact et douceur, le patriarche se mit en devoir de lui prouver l'existence d'*Hachem*, tout en agrémentant ses paroles de récits et de paroles persuasifs et ce, durant six heures d'affilée. Mais pour finir, l'invité reprit son idole, et l'embrassa de plus belle. Que fit Avraham ? Il pria le vieillard de reprendre sa route en paix, et les deux hommes prirent congé l'un de l'autre.

Aussitôt, le Saint béni soit-Il lui apparut dans une vision prophétique et lui dit : « Avraham, mon bien-aimé. Durant 90 années entières, J'ai attendu patiemment le retour de cet homme, dans l'espoir de le voir regagner le droit chemin. Quant à toi, tu n'as pas la patience de l'attendre plus de six heures ? » Immédiatement, Avraham Avinou courut à la recherche du vieil homme et le pria de faire demi-tour : « Le soir est tombé et les bêtes sauvages rôdent dans les chemins. Passez donc la nuit chez moi et demain, il sera toujours temps de reprendre la route. » Le vieillard accepta l'invitation.

Le lendemain matin, après lui avoir servi à boire et à manger, Avraham Avinou essaya de nouveau de dessiller les yeux de ce vieillard et de l'éveiller à la foi divine. Et cette fois, après

quelques heures de persuasion, l'homme fracassa son idole à terre et vint grossir les rangs des croyants en *Hachem*.

Ce récit nous donne un aperçu de la lourde mission qui pesait sur les épaules d'Avraham Avinou, soulignant ainsi la justesse des propos de nos Sages lorsqu'ils affirment (*Tossefta Horayot 2, 7*) : « Quiconque fait entrer une créature sous les ailes de la présence divine, on lui tient compte comme s'il l'avait créée, façonnée, et amenée au monde » (*Séfer Hayachar*).

Le 'Hafets 'Haïm consacra sa vie entière au *zikouï harabim* par le biais des ouvrages qu'il écrivit et des nombreux cours qu'il donna à ses disciples et à ses fidèles. Un jour, il se rendit dans une ville lointaine pour dispenser ses enseignements et après le cours, un vieillard s'approcha de lui et lui confia : « Sachez que votre discours sur le thème de la bonté a eu une grande influence sur moi. »

Et le 'Hafets 'Haïm de déclarer : « Je ne sais pas si mes paroles ont eu une influence sur le reste du public, mais si je me suis fatigué uniquement pour avoir une influence sur cet homme, cela valait la peine. »



הנה נא ידעת כי אשה יפה מראה אַתְ

*Certes, je sais que tu es une femme à l'apparence gracieuse.*  
(12, 11)

**C**omment se fait-il que la Torah n'ait pas employé l'expression « belle de taille et belle de visage » à propos de Sarah comme c'est le cas pour Ra'hel et Yossef ? La matriarche figurait pourtant parmi les quatre plus belles femmes du monde. En outre, nous devons comprendre la raison pour laquelle Avraham Avinou a jugé bon de mettre la vie de son épouse en danger en déclarant qu'elle

était sa sœur et non sa femme. Et s'il espérait que Sarah échapperait miraculeusement à la faute, n'est-il pas dit dans le Talmud qu'il est défendu de compter sur un miracle ?

Le récit suivant, rapporté dans l'ouvrage *Na'hal Echkol (Hilkhot Mila)* va nous permettre de résoudre ces difficultés :

A l'époque de l'Inquisition, deux hommes, appelons-les Réouven et Chimon, voyagèrent par bateau pour rejoindre leur famille. Au cours du trajet, une violente tempête se déclara, obligeant les marins à accoster en Espagne. Au bout de quelques jours de cette attente imprévue, les Juifs avaient épuisé leurs provisions et ils n'eurent d'autre choix que de solliciter la générosité des autochtones pour apaiser leur faim. Tous deux frappèrent aux portes des habitations voisines et ils furent chacun reçus par des âmes charitables qui leur offrirent le gîte et le couvert. Réouven et Chimon passèrent quelques jours dans leurs familles d'accueil respectives mais ils se gardèrent bien de décliner leur identité juive.

Quand ils eurent repris des forces et se sentirent prêts à poursuivre leur voyage, ils remercierent leurs hôtes pour leur générosité et se remirent en route. Au moment où Réouven quittait son bienfaiteur, ce dernier lui confia : « Ta gratitude prouve que tu es Juif. Sache que je suis moi-même marrane, et que moi et ma famille, nous respectons les commandements divins en cachette. J'effectue la *che'hita* dans un cave souterraine et je prends soin de ne pas mélanger le lait et la viande. Il s'avère donc que toute la nourriture que tu as consommée était en réalité scrupuleusement *cachère!* » En revanche, Chimon avait été accueilli par une famille non-juive et il avait donc été contraint de manger des aliments interdits et ce, en vertu du principe de *pikoua'h néfech*.

De retour dans leur village, Chimon se rendit chez le Rav de la ville, et lui demanda pourquoi son compagnon avait mérité de ne pas souiller sa bouche par de la viande non

cachère, tandis que lui-même en avait été contraint ? Le Rav lui répondit : « Dis-moi la vérité, as-tu déjà mangé de la viande interdite délibérément ? » Chimon avoua alors qu'une fois, alors qu'il marchait dans une forêt voisine, il avait rencontré des jeunes qui mangeaient du pain, du fromage et du vin de non-Juif et, incapable de résister à la tentation, il avait goûté à ces mets interdits. Le sage répliqua alors : « L'Eternel est juste en toutes ses voies ! Ton ami Réouven n'a jamais goûté à un aliment interdit alors *Hachem* l'a préservé de la souillure, même en cas de force majeure. En revanche, toi qui as déjà transgressé la parole divine sciemment, tu n'étais pas digne d'un tel miracle. »

De même, lorsqu'Avraham Avinou arriva à la frontière égyptienne et constata que tous les habitants étaient noirs comme du charbon et n'avaient ni taille ni visage avantageux, il réalisa qu'en comparaison avec eux, Sarah était dotée d'une beauté inouïe. De fait, si elle entrait dans le pays, elle s'exposait à un danger immense d'être prise en captivité et souillée. A ce moment, Avraham se demanda s'il était préférable de poursuivre sa route en espérant un miracle, ou de revenir sur ses pas pour ne pas compter sur une telle éventualité. Toutefois, sachant que depuis sa tendre enfance, Sarah s'était toujours distinguée par sa pudeur et sa discrétion exemplaires, en prenant soin qu'aucun homme ne la voie, il comprit qu'avec une conduite aussi exceptionnelle, il pouvait se permettre de compter sur un miracle.

Telle était donc l'intention qui sous-tendait la déclaration d'Avraham Avinou : « Certes, je sais que tu es une femme à l'apparence gracieuse. » Il ne se référait guère à la beauté physique de Sarah, mais visait plutôt la beauté spirituelle qu'elle dégageait, cette « apparence » qui jamais n'avait été exposée à un œil étranger. Et c'est en vertu de cette attitude qu'il put présenter Sarah comme sa sœur et être certain qu'*Hachem* lui accorderait un miracle (*Od Yossef'Haï*).



אמְרִי נָא אֶחָתִי אַתْ לְמַעַן יִטְבֵּל בַּעֲבוֹרְךָ וְחִתָּה נְפֵשִׁי בְּגַלְגָּלָן

*Dis, je te prie, que tu es ma sœur, afin qu'il m'arrive du bien à cause de toi et que j'aie la vie sauve. (12, 13)*

Rachi écrit à propos de ce verset : « Afin qu'il m'arrive du bien à cause de toi – afin qu'ils me donnent des présents. »

Ce commentaire est pour le moins surprenant. Comment comprendre qu'Avraham Avinou espérât recevoir des présents de la part des Egyptiens, alors qu'il tenait cette pratique en horreur ? Il avait en effet refusé de prendre ne serait-ce qu' « un fil ou un lacet de chaussure » de la part du roi de Sedom, quand bien même il était en droit de réclamer son butin. A fortiori, se pouvait-il donc qu'il fût désireux de recevoir des présents ?

L'histoire suivante va nous permettre d'élucider cette apparente contradiction :

Lorsque Rabbi Yossef Hokhgelerenter (*auteur du Michnat 'Hakhamim sur le Rambam*) fut choisi pour siéger à la Rabbanout et au *Beth Din* de Zmuchetz, il refusa de percevoir un salaire de la communauté étant donné que son beau-père, qui était extrêmement fortuné, subvenait à ses besoins avec largesse. Toutefois, une tradition solidement ancrée à Zmuchetz depuis des siècles voulait que chaque boucher eût le devoir de fournir au Rav un kilo de viande par semaine. Contre toute attente, Rabbi Yossef se montra extrêmement pointilleux sur le respect de cette coutume et exigea fermement que chaque boucher lui fournisse la viande qui lui était due.

Son épouse, la Rabbanite Hokhgelerenter, exprima son étonnement face à ce comportement qu'elle jugeait contradictoire : « Tu refuses de percevoir un salaire mensuel de la communauté et ce, à juste titre, car la bonté divine fait que nous ne manquons de rien. Alors pourquoi insistes-tu pour recevoir ce kilo de viande hebdomadaire ? »

Rabbi Yossef lui répondit : « Je n'agis pas pour mon propre

profit car, Dieu merci, je n'ai guère besoin des présents de ces bouchers. En revanche, je crains que dans le futur, le Rav de la ville soit un érudit à la situation financière précaire et qu'à cause de mon refus d'accepter leurs cadeaux hebdomadaires, les bouchers prennent l'habitude de ne pas respecter cette tradition de mon vivant. Et en fin de compte, ils en arriveront à priver l'un de mes successeurs démunis des présents qui lui reviennent.

Dans une même logique, Avraham Avinou savait par prophétie que tous les événements actuels de sa vie étaient un prólude à l'histoire future de ses descendants, selon le principe : « Les actes des pères sont un signe pour les fils ». Ainsi, son départ de la Terre de Canaan vers l'Egypte en raison de la famine était une préfiguration du voyage de Yaakov et ses fils vers l'Egypte pour échapper à la disette. De même, la prise en captivité de Sarah augurait l'asservissement des enfants de Yaakov en Egypte. Enfin, le départ d'Avraham Avinou et Sarah d'Egypte sur mandat royal de Pharaon annonçait la sortie des Hébreux d'Egypte ordonnée par Pharaon en cette nuit protégée. Ainsi, si Avraham Avinou avait été empêché de recevoir des présents de la part de Pharaon et les Egyptiens, il y aurait eu lieu de craindre que cet événement se reproduise dans le futur, et que ses descendants sortent d'Egypte les mains vides. Voilà pourquoi, bien qu'il abhorrait les présents, notre patriarche se mit en devoir d'accepter tous les présents dont on le combla à l'intention de Sarah, de sorte que dans le futur, ses descendants sortiraient d'Egypte avec une grande fortune.

C'est la raison pour laquelle il affirma à l'adresse de Sarah : « Afin qu'il m'arrive du bien à cause de toi – afin qu'ils me donnent des présents. » Quant à l'expression « à cause de toi », il faut y lire une allusion à l'adage de nos sages (*Sota 11*) : « Par le mérite des femmes vertueuses de cette génération, Israël fut libéré d'Egypte », en vertu duquel la grande fortune amassée par les Hébreux à la sortie d'Egypte leur parvint par l'intermédiaire des femmes, comme il est dit : « Chaque femme demandera à sa voisine, à l'habitante de sa maison,

des vases d'argent, des vases d'or, des parures; vous en couvrirez vos fils et vos filles et vous dépouillerez l'Égypte » (*Vayomer Its'hak, au nom du Richon Letsion Rabbi Ovadia Yossef chlita*).



**אָנָשִׁים סְדֻם רַעִים וְחֶטְאִים לְה' מֵאָדָם**

*Or, les habitants de Sedom étaient pervers et pécheurs devant l'Éternel, à un haut degré. (13, 13)*

Dans le traité *Sanhédrin* (109), on raconte qu'il y avait à Sedom quatre juges répondant aux noms suivants : Chakraï, Chakrouaï, Zifi et Matsli Dina. Ce sont eux qui promulguèrent toutes sortes de lois et traditions vicieuses et mensongères. Par exemple, celui qui frappait une femme enceinte et lui provoquait une fausse-couche, on disait au mari de cette dernière : « Donne ton épouse à son agresseur, jusqu'à ce qu'il la mette de nouveau enceinte ! » Ou encore, celui qui coupait l'oreille d'un âne, on disait à son propriétaire : « Remets l'animal entre les mains de son agresseur jusqu'à ce que son oreille repousse ! » (bien qu'une telle chose fût impossible...) Enfin, celui qui causait une blessure à son prochain, on disait à ce dernier : « Rémunère ton agresseur car il t'a effectué une saignée gratuitement ! » etc.

Un jour qu'il était de passage à Sedom, Eliézer, le serviteur d'Avraham, se fit blesser. On le conduisit chez le juge qui lui ordonna de rémunérer son agresseur. Que fit Eliézer ? Il prit un bâton et blessa le juge. Abasourdi, ce dernier lui demanda : « Que fais tu ? » Eliézer répondit : « Le salaire que tu me dois pour la saignée que je t'ai effectuée, remets-le à l'homme qui m'a fait couler du sang et mon argent restera à sa place ! »

Le Talmud raconte également que les habitants de Sedom avaient mis un lit à la disposition des invités qui étaient de passage. Or, comme ils abhorraient l'hospitalité et refusaient à tout prix que des voyageurs envahissent leur contrée, ils avaient instauré la diabolique tradition suivante : si le malheureux invité était plus grand que la taille du lit,

on lui coupait les pieds au couteau pour les raccourcir. Et s'il était plus petit que les dimensions du lit, on l'écartelait jusqu'à ce que ses membres se disloquent et qu'il rende l'âme...

Quand Eliézer fut de passage à Sodome on lui proposa de passer la nuit sur ce sinistre lit. Le serviteur, qui était rompu aux usages locaux, répondit : « Depuis la mort de ma mère, j'ai fait le serment de ne plus jamais dormir dans un lit. »

Une autre coutume pernicieuse était pratiquée à Sodome : quiconque invitait une personne à un mariage devait au préalable lui ôter tous ses vêtements. Un jour Eliézer fut convié à des noces, mais personne ne lui offrit à manger. Que fit-il ? Il s'assit en bout de table et se servit copieusement de tous les plats. Le convive qui était assis à ses côtés lui demanda : « Qui t'a invité à ce mariage ? » Eliézer répondit : « C'est toi qui m'as invité. » Sans plus attendre, l'homme s'enfuit de la salle, de peur que la déclaration d'Eliézer ait été surprise et que les habitants le déshabillent.

Ensuite, Eliézer se rapprocha d'un autre invité et prétendit de nouveau que c'était ce dernier qui l'avait convié. Le convive, comme son prédécesseur, prit ses jambes à son cou et s'enfuit de la salle de banquet pour éviter une humiliation en public. La scène se répéta avec tous les convives jusqu'à ce que toutes les personnes présentes s'enfuient de la salle et Eliézer acheva la totalité du festin à lui seul !

Rabbi Yéhouda disait : A Sodome, on proclamait : « Quiconque offre du pain à l'étranger, au pauvre ou à l'indigent sera brûlé par le feu. »

Peloutit, la fille de Loth, était mariée à l'un des notables de Sodome. Un jour, elle aperçut un indigent dans les rues de la ville et le prit en pitié. Chaque jour, au moment où elle sortait puiser de l'eau, elle cachait dans sa cruche des portions de nourriture qu'elle offrait au malheureux. Les habitants de Sodome se demandèrent qui pouvait bien assurer la subsistance de ce pauvre. Ils menèrent leur enquête et finirent par découvrir l'auteur de ce « méfait » qu'ils condamnèrent à mort. Peloutit s'écria alors : « Maître du monde ! Juge donc les habitants de Sodome ! ». Sa plainte monta jusqu'au trône céleste et le

Saint bénit soit-Il déclara : « Je descendrai et je verrai si, comme la plainte en est venue jusqu'à moi, ils se sont livrés aux derniers excès » (*Béréchit 18, 21*). Autrement dit, si la plainte de cette femme à propos des habitants de Sodome est fondée, auquel cas, J'anéantirai la ville (*Pirké Dérabbi Eliézer*).



**וַיֹּאמֶר מֶלֶךְ סָדָם אֶל אַבְרָם תִּן לִי הַנֶּפֶשׁ וְהַרְכֵשׁ קָחْ لְךָ**

*Le roi de Sodome dit à Avram : « Donne-moi les personnes et les biens garde-les pour toi. » (14, 21)*

**P**ourquoi Avraham Avinou refusa-t-il la moindre parcelle du butin du roi de Sodome ?

La parabole suivante va nous permettre de résoudre cette difficulté :

Il était une fois un pays entièrement dominé par une bande de brigands qui y faisaient régner la terreur par leur corruption et leur arrogance. La chance leur avait souri et ces malfaiteurs s'étaient enrichis considérablement. A maintes reprises, les chefs de l'armée et leurs officiers tentèrent de mettre le holà à cette tyrannie, mais l'un après l'autre, les soldats se faisaient embrigader par la bande de criminels.

Quand le roi vit que toute son armée l'avait abandonné, il se tourna vers son fils qui était un homme vaillant et un guerrier confirmé et lui dit : « Mon cher fils, beaucoup ont essayé de vaincre ces bandits mais aucun n'y est parvenu. C'est pourquoi, je me tourne vers toi afin que tu tentes ta chance. Toutefois, je te pose la condition suivante : s'ils tombent entre tes mains, ne profite pas de leur argent et ne touche pas à leur butin, cela, afin que le peuple ne dise pas que je t'ai envoyé les combattre pour m'approprier leur fortune. »

Le vaillant prince partit en guerre et parvint à vaincre les rebelles. Il en prit certains en captivité et en expulsa

définitivement d'autres du pays. Quant aux trésors d'or et d'argent qu'ils avaient amassés et enfouis dans leur grotte, il les détruisit par le feu.

Son père sortit à sa rencontre à son retour du champ de bataille et lui dit : « Béni sois-tu, mon fils ! Heureux sois-tu d'avoir triomphé sur ces bandits et heureux sois-tu de n'avoir pas touché à leur butin. A présent, je t'ouvrirai mes coffres et te couvrirai d'or, d'argent, de perles et de pierres précieuses pour te récompenser de ton courage ! »

De même, lorsqu'Avraham Avinou vainquit les rois, le roi de Sodome sortit à sa rencontre et, pensant que le patriarche chercherait à s'accaparer le butin, il s'empressa de lui dire : « Donne-moi les personnes et les biens garde-les pour moi. » Et Avraham de répondre : « Penses-tu que c'est d'or et d'argent dont j'ai besoin ? Que je recherche les pierres précieuses et les objets coûteux ? Je lève la main devant l'Eternel, qui est le Dieu suprême, auteur des cieux et de la terre, et je jure que, fût-ce un fil, fut-ce la courroie d'une sandale, je ne prendrai rien de ce qui est à toi ; que tu ne dises pas : C'est moi qui ai enrichi Avraham ! »

Et à ces mots, le patriarche restitua tout le butin de Sodome et Amora, sanctifiant ainsi le nom du Saint béni soit-Il en public (*Vékarata Lachabbat Oneg*).



*וְהִאמֵּן בָּهּ וַיַּחֲשֹׁבֶה לוֹ אָזְדָקָה*

*Et il eut foi en l'Eternel, et l'Eternel lui en fit un mérite.*  
*(15, 6)*

**L**a foi en l'Eternel constitue la base fondatrice de la Torah et de l'accomplissement des commandements divins. Le 'Hafets 'Haïm illustre ce concept par l'exemple suivant :

Un homme est en train de se noyer dans un fleuve. Soudain, il aperçoit un arbre. A quelle partie de ce dernier va-t-il tenter de s'agripper ? Non pas aux branches, car ces dernières risquent de se détacher mais plutôt aux racines qui sont solidement ancrées dans le sol et vont donc lui permettre d'échapper à la noyade.

A l'instar des racines d'un arbre qui assurent sa stabilité, la foi en l'Eternel constitue la base fondatrice de toute la Torah. Quant aux commandements divins, ils s'apparentent aux branches de l'arbre, car leur respect découle de la nature et de l'intensité de cette foi. Voilà pourquoi, bien qu'Avraham Avinou respectât tous les commandements divins, c'est précisément sa foi en l'Eternel qui lui fut considérée comme un mérite. Et c'est précisément par ce dernier que l'Eternel assura la survie éternelle du peuple d'Israël comme peuple élu, les sauvant ainsi de la noyade dans les eaux tumultueuses des idéologies mensongères des Nations.



**וַיֹּאמֶר ה' אֱלֹהִים בְּמָה אַתָּעָכָה כִּי אַيְשָׁנָה**

*Il [Avraham] répondit : « Dieu-Eternel, comment saurai-je que j'en suis possesseur ? » (15, 8)*

Ce verset soulève une interrogation : dans les versets précédents, lorsque le Saint béni soit-Il lui garantit une descendance aussi nombreuse que les étoiles, Avraham ne demanda pas de preuve, ce qui lui valut d'ailleurs l'éloge : « Et il eut foi en l'Eternel, et l'Eternel lui en fit un mérite. » En revanche, lorsque Dieu lui promit la Terre de Canaan, le patriarche jugea bon de demander : « Comment saurai-je que j'en suis possesseur ? »

La parabole suivante va nous permettre d'élucider cette difficulté :

Un homme fort aisé rencontra un individu d'une pauvreté extrême. Il constata que le manteau du malheureux était usé jusqu'à la corde et déchiré à certains endroits, et ne le protégeait donc ni du froid, ni du vent. Sans hésiter, il retira sa coûteuse pelisse de laine et l'en revêtit.

Quelques temps plus tard, le riche aperçut le pauvre porter une lourde charge sur ses épaules. Il eut pitié de lui et le conduisit jusqu'au marché où il lui acheta un âne pour faciliter ses transports et son gagne-pain. Au comble de l'étonnement, le pauvre demanda : « Mon bienfaiteur miséricordieux, qu'ai-je fait pour trouver ainsi grâce à tes yeux ? » Le riche rétorqua : « Pourquoi t'en étonner seulement maintenant, et non pas déjà au moment où je t'ai offert ma pelisse ? » Le pauvre d'expliquer : « Lorsque tu m'as donné ton manteau, tu as fait preuve d'une grande générosité envers moi. Toutefois, tu n'as pas eu à faire l'effort de te déplacer pour l'acheter auprès d'un autre pour ce faire. En revanche, aujourd'hui, il t'a fallu fournir l'effort supplémentaire de te déplacer jusqu'au marché pour acheter cet âne auprès d'un vendeur. D'où mes remerciements. »

De même, lorsque le Saint bénî soit-Il annonça à Avraham Avinou qu'il aurait une descendance indénombrable, ce dernier ne trouva rien à redire, car il savait que la clé des enfants se trouvait entre Ses mains et que s'Il en avait décidé ainsi, il pourrait lui en donner un nombre infini. En revanche, au sujet de l'héritage de la Terre de Canaan, Avraham qui savait qu'elle avait été donnée aux sept peuples, ne comprenait pas en quoi il était digne d'être le récipiendaire d'un tel transfert de propriété. D'où son interrogation : « Comment saurai-je que j'en suis possesseur ? » (*Vayomer Its'hak, au nom de Rabbi Its'hak de Volozhin*).



וְתָאֵר שְׂנִי אֶל אֲבָבָם חַמִּסִּי עַלְיִן

*Saraï dit à Avram : « Ma colère est sur toi. » (16, 5)*

**L**e verset ci-dessus a suscité l'étonnement des commentateurs : pourquoi Sarah s'est-elle emportée contre Avraham ?

Le *Midrach* répond à cette question par la parabole suivante :

Deux hommes étaient incarcérés dans une prison. Un beau jour, le roi visita le pénitencier et dans un élan de magnanimité, se déclara prêt à exaucer la première requête qu'on lui soumettrait. Le premier prisonnier s'empressa de déclarer : « Votre Altresse ! Ayez pitié de votre serviteur qui regrette amèrement ses méfaits et sollicite votre pardon ! Rendez-moi, je vous prie, ma liberté ! » Le souverain ordonna alors à ses serviteurs de libérer cet homme de prison.

Le second détenu se tourna vers son compagnon d'infortune et lui dit : « Je suis extrêmement en colère contre toi ! Tu avais la possibilité d'obtenir ma mise en liberté et tu ne l'as pas fait. En effet, si tu avais demandé au roi : « Rendez-nous notre liberté », j'aurais pu sortir avec toi. Mais tu t'es contenté de plaider ta propre cause, en conséquence de quoi, tu sortiras d'ici, tandis que moi, je resterai derrière les barreaux ! »

De même, Sarah dit à Avraham : « Si, lorsque Dieu t'a promis une récompense abondante, tu avais formulé ta requête à la forme plurielle en disant : "Que me donnerais-tu, alors que nous nous en allons sans postérité", Dieu m'aurait donné un fils à moi aussi. Mais à présent que tu as formulé ta requête au singulier, en disant "Que me donnerais-tu, alors que je m'en vais sans postérité", Dieu t'a accordé un fils et moi, il m'a laissée sans postérité ! C'est la raison pour laquelle "ma colère est sur toi." »



וּבָנֶם שְׁמִינַת יְמִים יְפֹول לְכֶם כֹּל זָכָר לְדֹרְתֵיכֶם

*A l'âge de huit jours, que tout mâle, dans vos générations, soit circoncis pour vous. (17, 12)*

**L**e Talmud affirme : « Grand est le commandement de la circoncision qui équivaut en importance à tous les commandements de la Torah » (*Nédarim 31*).

Dans le *Séfer Ha'hinoukh*, Rabbi Aharon Halévy écrit que le Saint béni soit-Il voulut par ce commandement inscrire un signe indélébile au cœur du peuple qu'il distingua pour être appelé en son nom. Car, de même que le peuple Juif se sépare des nations dans son âme, il portera dorénavant, dans sa chair même, la marque de sa distinction.

Le roi Agrippas demanda à Rabbi Eliézer : « Si Dieu affectionne la circoncision, pourquoi ne l'a-t-il pas ordonnée dans les dix commandements ? » Rabbi Eliézer lui répondit : « Dieu nous a mis en garde au sujet de la circoncision avant même les dix commandements ! En effet, dans les versets qui précèdent ces derniers, il est écrit : "Si vous écoutez ma voix et vous gardez mon alliance" (*Chémot 19, 5*). Bien au contraire, l'importance de la circoncision est telle qu'elle a la préséance sur les dix commandements et constitue une condition préalable à leur réception » (*Midrach Tan'houma Lekh Lékhha*).

Il arriva que le roi David se rendit dans un établissement de bains et, voyant qu'il était dévêtu, il s'écria : « Malheur à moi qui suis nu, sans *mitsva* ». Quand il se souvint de la circoncision qu'il portait dans sa chair, il fut rasséréné. A sa sortie des bains publics, il composa un cantique à propos de ce commandement, comme il est dit (*Téhilim 12, 1*) : « Au chef des chantres, à l'octave, psaume de David – sur la circoncision qui a été donnée au huitième jour » (*Ména'hot 43*).

Durant les heures les plus sombres de la seconde guerre mondiale, l'*Admor* de Belzov *zatsa'h* fut témoin de l'incident bouleversant suivant qu'il rapporta en de nombreuses circonstances, afin d'illustrer la grandeur et la pureté de la foi des Martyrs de la Shoah *hy'd*.

L'*Admor* de Belzov avait été affecté à des travaux forcés de sciage de bois, à proximité des fours crématoires où des milliers de Juifs étaient exterminés chaque jour. Un jour, les détenus apprirent que les Nazis avaient planifié une tuerie massive de nourrissons. Les cris désespérés de ces enfants que l'on menait à la mort, mêlés à ceux de leurs mères, montaient jusqu'au ciel, mais les monstres poursuivaient leur infâme tâche dans l'indifférence la plus totale.

Soudain, une femme se présenta devant l'*Admor* et lui demanda un couteau. Distinguant le nourrisson emmailloté qu'elle tenait à la main, il en déduisit que la mère voulait probablement se donner la mort, en même temps que son fils. L'*Admor* craignait d'interrompre sa besogne par peur de la correction des kapos, mais entreprit tout de même de raisonner la femme, tout en sciant le bois. « Je comprends que vous vous apprêtez à commettre un geste gravissime, lui dit-il, mais sachez que le Créateur du monde voit tout, et même si une épée aiguisée est posée sur le cou de la personne, celle-ci ne doit pas désespérer de la miséricorde. Et quand bien même notre sort a été décrété dans les Cieux, nous devons nous remettre entre les mains de nos tortionnaires en acceptant le jugement divin avec amour, et non pas, Dieu nous en préserve, porter nous-mêmes atteinte à notre vie. »

Un homme de la Gestapo, qui avait surpris les paroles de l'*Admor*, le saisit brusquement à la gorge et aboya à son adresse : « De quoi parlez-vous ? » L'*Admor* répéta la conversation qu'il venait d'avoir avec la détenue, mais le policier ne le crut pas et se tourna vers cette dernière pour l'interroger à son tour. Celle-ci lui confirma qu'elle était à la recherche d'un couteau et le meurtrier, trop content d'assister au « spectacle » d'une mère juive qui tuait son fils avant de se suicider elle-même, s'empressa de lui tendre son couteau militaire.

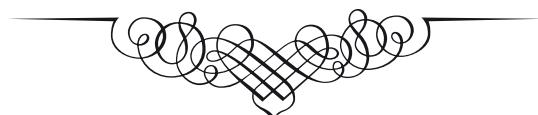
Mais à la stupeur générale, la femme posa son enfant à terre, défit ses langes et procéda à sa circoncision après avoir

récité la bénédiction de circonstance. Abasourdi, le policier demanda à connaître la raison de son comportement. Et la prisonnière d'expliquer : « Aujourd'hui, mon fils a huit jours, date à laquelle la Torah nous a ordonné d'accomplir le commandement de la circoncision. Dans quelques temps, vous allez certainement l'assassiner. Je m'empresse donc d'accomplir ce commandement tant qu'il est encore en vie ».

Quelques heures plus tard, la mère et son fils, accompagnés de milliers d'autres martyrs, furent conduits vers les chambres à gaz...

L'*Admor* de Belzov avait coutume de raconter cette histoire bouleversante à chaque fois qu'il était invité à être *sandaq* à une *brit mila* et, les larmes aux yeux, il exhortait l'assemblée à s'inspirer de la force de caractère et de la grandeur d'âme d'une mère juive aux portes de la mort.

Dans un petit village reculé de Russie, on célébra la *brit mila* d'un bébé âgé de quatre mois. Aussitôt la cérémonie terminée, la maman de l'enfant prit le nourrisson dans ses bras et le couvrit de baisers, comme si elle ne l'avait pas vu depuis une éternité. Devant l'étonnement des convives, la femme révéla la raison de son comportement : « Depuis sa naissance, je me suis jurée de ne pas embrasser mon fils tant que je n'aurais pas trouvé un *mohel* pour le circoncire. Aujourd'hui que mon souhait s'est réalisé, je peux enfin laisser libre à l'amour et la tendresse que je ressentais pour cet enfant durant les quatre derniers mois » (*Lévouch Yossef*).



Un homme possédait deux chaînes de fer, dont les maillons s'étaient brisés. Il se rendit chez le forgeron et lui demanda s'il était capable de les réparer. Lui adressant un regard surpris, ce dernier rétorqua : « Si je suis capable de fabriquer de nouvelles chaînes de fer, pourquoi ne serais-je pas capable d'en réparer d'anciennes qui se sont brisées ? »

Dans le même ordre d'idées, lorsque Sarah exprima son incrédulité face à la possibilité de mettre au monde un enfant à un âge si avancé, le Saint béni soit-Il dit à Avraham : « S'il m'est possible de créer un homme, me serait-il impossible de rendre sa jeunesse à Sarah ? »



וְאַנְכִּי עָפָר וְאַפֶּר

*Je suis poussière et cendre. (18, 27)*

**L**es Sages du Talmud ont enseigné à propos de ce verset : « En mérite de notre patriarche Avraham qui déclara : "Je ne suis que poussière et cendre", ses enfants méritèrent les commandements des cendres de la Vache Rousse et la terre de la *Sota* » (*Houlin* 62).

La parabole suivante du *Maguid* de Doubno apportera un éclairage sur cet adage :

Un homme fortuné donna un grand banquet auquel il convia tous ses proches. Parmi ces derniers se trouvait un homme juste, droit et vertueux qui, bien que digne de siéger en tête de table, choisit dans son humilité de s'installer dans le coin le plus discret. Quand l'hôte s'en aperçut, il fit asseoir près de lui tous les notables, en conséquence de quoi, il rehaussa son honneur et son statut.

De même, Avraham Avinou déclara dans sa grande humilité : « Je suis poussière et cendre ». Mais le Saint béni soit-Il défendit son

honneur et releva le statut de cette poussière et cette cendre au rang des commandements des cendres de la Vache Rousse et la terre de la Sota (*Ohel Yaacov*).



**וַיִּטְعֶ אֲשֶׁל בָּבָרֶא שְׂבֻעָ וַיִּקְרֹא שֵׁם בְּשָׁם ה' אֱלֹהֶיךָ עֹזֶל**

*Avraham planta un arbre (אֲשֶׁל) à Beer Sheva et y proclama le Seigneur, Dieu éternel. (21, 33)*

Le Talmud rapporte que grâce à cet **אֲשֶׁל** qu'Avraham Avinou planta (le mot **אֲשֶׁל** renvoyant aux initiales **אכִילָה, שְׂתִיָּה, לִינָה** – boisson, nourriture, logement, trois prestations qu'il offrait à chacun), le Saint bénit soit-Il fut appelé « Dieu de tout l'Univers », car après leur avoir offert nourriture et boisson, le patriarche les exhortait à bénir l'Auteur de ces bienfaits.

Rabbi 'Haïm de Volozhin racontait à ce propos l'histoire d'un homme extrêmement fortuné qui se distinguait par sa charité et son hospitalité.

Or un jour, un incendie se déclara dans la ville, réduisant la demeure de cet homme et toute sa fortune en poussière. Totalemenr brisé, l'homme se rendit auprès du *Gaon* de Vilna, et lui demanda : « Rabbi, est-ce là le salaire de tout mon labeur ? Toute ma vie, j'ai pratiqué la charité et l'hospitalité sans lésiner, pour à présent me retrouver sans le sou ? » Le *Gaon* lui répondit : « Au sujet d'Avraham Avinou, il est écrit : "Il planta un échel", terme qui, selon nos Sages, renvoie aux initiales **אכִילָה, שְׂתִיָּה, לוֹוִהָה** – boisson, nourriture, accompagnement de l'invité. Pour ta part, tu t'es contenté de servir à boire et à manger aux pauvres, mais tu n'as pas pratiqué envers eux la *mitsva* de lévaya qui consiste à les raccompagner à leur départ. Or si tu soustrais la lettre **ל** du mot **אֲשֶׁל**, il ne reste plus que le mot **שָׁנָה** signifiant... le feu ! »

קַח נָא אֶת בָּנְך אֶת יְחִידָך אֲשֶׁר אַהֲבָת אֶת יִצְחָק וְלֹרְךָ לְןָא לְאָרֶץ  
הַמּוֹרִיה

*« Prends ton fils, ton fils unique, celui que tu aimes, Its'hak ;  
achemine-toi vers la terre de Moriah. » (22, 2)*

D eux montagnes importantes sont mentionnées dans la Torah, remarquait l'*Admor* Rabbi 'Haïm de Sanz : le mont Moriah, sur lequel Avraham Avinou effectua l'*akédat Its'hak*, et le mont Sinaï sur lequel le Saint bénî soit-Il donna la Torah au peuple d'Israël. Pourtant, quand vint le moment de construire le Temple, c'est la première qui fut désignée par le Saint bénî soit-Il. N'aurait-il pas été préférable de choisir la seconde, celle qui fut le théâtre du don de la Torah ?

Cela vient nous enseigner la force et la grandeur de l'abnégation et du sens de sacrifice. A l'endroit même où Avraham Avinou fut prêt à sacrifier son fils, c'est là que fut construit le Temple ! (*Vékarata laChabbat oneg*)



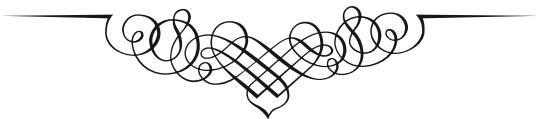
כִּי עַתָּה יָדַעַתִּי כִּי יְרָא אֱלֹהִים אֵתֶה וְלֹא חִשְׁכַּתִּי אֶת בָּנְך אֶת יְחִידָך  
מִמְּנִי

*« Désormais, j'ai constaté que tu honores Dieu, toi qui ne m'as pas refusé ton fils, ton fils unique ! » (22, 12)*

C 'est à travers les épreuves que l'homme surmonte dans sa vie qu'il renforce son lien avec le Maître du monde, prouvant ainsi la pureté et l'authenticité de sa crainte du Ciel.

A quoi cela ressemble-t-il ? A un artiste qui poli un vulgaire bout de verre jusqu'à lui conférer l'aspect d'un diamant précieux. Comment faire pour percer sa supercherie ? Il faut pour cela placer le « diamant » dans le feu. S'il explose immédiatement, c'est la preuve qu'il ne s'agit que d'un éclat de verre poli. Et pour cause, seul un diamant authentique possède la propriété de résister à la chaleur.

Il en va de même dans le domaine spirituel. Si un individu est doté d'une crainte du Ciel artificielle, il ne résistera pas aux flammes du mauvais penchant et succombera à la faute. En revanche, si sa crainte du Ciel est pure et authentique, il parviendra à affronter les assauts les plus difficiles du mauvais penchant, sans jamais vaciller (*Otsar Hamachalim*).



## Parachat 'Hayé Sarah

אֶרְצָ אֲרַבָּע מֵאוֹת שָׁנָה בְּסִימֵי וּבִינֵי מִתְהָוָא

*Une terre de quatre cents sicles d'argent, qu'est-ce que cela entre nous deux ? (23, 14)*

Le *Saba* de Kelm souligne le revirement d'attitude extrême manifesté par Efron dans ce verset. En effet, si au début de sa rencontre avec Avraham, le propriétaire du Caveau de *Makhpéla* fit preuve d'une générosité notoire en déclarant : « Le champ, je te le donne ; le caveau qui s'y trouve, je te le donne également », sa mention des « quatre cents sicles d'argent » prouva au patriarche qu'Efron espérait en réalité une rétribution en bonne et due forme pour cette terre.

Et d'expliquer cette curieuse volte-face au moyen du récit suivant :

Un vif débat éclata entre le Rambam et les philosophes gentils à propos de la question suivante : est-il possible d'enseigner à un chat les règles de politesse et de courtoisie humaines ? Le premier affirmait qu'il était impossible de métamorphoser la nature d'un animal de la sorte, tandis que les seconds arguaient que c'était chose possible.

Pour prouver leurs dires, les philosophes s'engagèrent à relever l'exploit jusqu'à une date convenue.

Quand le jour J arriva, une foule impressionnante se pressa vers la place publique pour admirer ce chat qui, en parfait gentleman, étendit les nappes, dressa les tables et accueillit chaque convive avec une révérence avant de le conduire à sa place. L'étonnement des badauds atteignit son paroxysme

lorsque l’animal s’approcha de l’assemblée en tenant un plateau garni d’une bouteille de vin et de verres !

Alors que le félin prodige s’apprêtait à grimper sur la table pour servir les convives, le Rambam ouvrit une boîte contenant une souris. A peine l’eut-il aperçue que le chat se lança à sa poursuite, abandonnant le plateau de vin qui tomba à terre dans un grand fracas. Tous se rangèrent alors à l’avis du Rambam qui maintenait qu’il est impossible de transformer la nature d’un animal.

Il en alla de même pour Efron. Tant que celui-ci ne voyait pas l’argent devant ses yeux, il passait pour un homme généreux et raffiné, à l’image du chat de notre récit. Mais à peine eut-il perçu le tintement des pièces d’argent proposées par Avraham (comme l’écrit le verset : « J’offre le prix de ce champ, accepte-le ») qu’il en oublia toute sa courtoisie et sa générosité, et courut après le gain comme le chat derrière la souris !  
(Darké Moussar)



**וְאַבְרָהָם זֹקֵן בָּא בִּימִים**

*Or Avraham était vieux, avancé dans les jours. (24, 1)*

**A** propos de ce verset, Rabbi A’ha enseigne : « On trouve des hommes qui sont vieux sans être avancé dans les jours, et on trouve des hommes qui sont avancés dans les jours sans être vieux. Quant à Avraham, il était à la fois vieux et avancé dans les jours » (Béréchit Rabba 59, 6).

L’histoire vécue suivante va nous permettre d’éclaircir ce *Midrach* :

Un homme se rendit dans un village de montagne reculé, dont tous les habitants se distinguaient par leur crainte du Ciel exceptionnelle. Au cours de sa visite dans le cimetière local, il constata que l’âge des défunts figurait sur l’épitaphe des tombes. Or, fait étrange, tous semblaient être décédés à un

jeune âge. Untel vécut 10 ans et quelques mois, untel vécut 20 ans et quelques semaines, untel vécut 30 ans et quelques jours. Quant au plus vieux, il n'avait pas dépassé la quarantaine...

« Est-ce une terre qui dévore ses habitants ? s'étonna le visiteur en son for intérieur. J'y ai pourtant aperçu de mes propres yeux des personnes âgées. »

Décidé à élucider ce mystère, notre homme se rendit auprès du directeur de la '*Hevra Kadicha*' et lui demanda des explications. Celui-ci répliqua : « Selon la coutume ancestrale locale, nous n'inscrivons sur l'épitaphe que l'âge spirituel atteint par le défunt ici-bas, à savoir le temps consacré à l'étude de la Torah et à la pratique des *mitsvot*. Dans cet objectif, chaque villageois, aussitôt qu'il en est capable, comptabilise toutes les heures qu'il consacre à la Torah, au service divin, et à la charité.

« Puis, à son départ de ce monde, nous additionnons les heures en jours, les jours en mois, les mois en années, puis nous inscrivons ce total net, son âge spirituel, sur l'épitaphe. Quant à l'âge physique « brut », nous n'en faisons pas mention car il n'est daucun intérêt pour le défunt dans le monde de la vérité. Seuls y importent les moments consacrés à la Torah et aux *mitsvot* ! »

En entendant ces mots, le voyageur s'exclama avec admiration : « Béni soit Dieu qui a choisi le Peuple Élu ! »

Dans le sillage de cette histoire, le verset « Or Abraham était vieux, avancé dans les jours » prend toute sa signification. Ainsi, le patriarche n'était pas « vieux » uniquement au regard de son âge physique brut ; il était aussi « avancé » au regard de son âge spirituel net, car dans tous les jours de sa vie sur terre, on ne lui comptait pas une seule heure dépensée futilement ! Voilà pourquoi, poursuit le verset, « l'Eternel l'avait béni en toutes choses » (*Atéret Eliahou*).

Ce monde-ci n'est qu'une antichambre pour le monde futur. L'homme doit donc s'y préparer en accumulant un maximum de *mitsvot*, afin de pouvoir pénétrer dans le salon, le monde futur.

## Parachat Vayetsé

וְאַוְלָם לוּ שֵׁם הַעִיר לְרֹאשֶׁנָּה

*Mais Louz était d'abord le nom de la ville. (28, 19)*

Dans le traité *Sota* (p.67), nos Sages décrivent la spécificité de cette ville *Louz* mentionnée dans notre verset : « C'est cette même ville de *Louz* où l'on confectionnait le bleu-azur des *tsitsit* ; cette même *Louz* où San'hériv pénétra mais dont il ne mélangea pas les habitants; [cette même *Louz*] où Névou'hadnetsar pénétra mais qu'il ne détruisit pas; et sur laquelle même l'ange de la mort n'a pas de prise. De fait, quand les personnes âgées qui y habitent ne souhaitent plus la vie, ils sortent à l'extérieur de la muraille, et meurent. »

L'épisode suivant, rapporté dans le traité *SouCCA* (p.53), corrobore cette description :

Le roi Salomon possédait deux scribes, l'un prénommé Eli'horef et l'autre A'hia. Un jour, il aperçut l'ange de la mort qui semblait abattu. « Pourquoi es-tu triste ? » lui demanda-t-il. L'ange répondit : « Parce que l'heure de mourir est venue pour tes scribes, or il a été décrété qu'ils ne décéderont pas ici, mais ailleurs. » En entendant cela, Salomon les livra aux démons avec l'ordre de les conduire dans la ville de *Louz* sur laquelle l'ange de la mort n'a pas de prise. Le lendemain, Salomon vit l'ange de la mort qui riait et se réjouissait. « Pourquoi ris-tu ? » lui demanda-t-il. L'ange répondit : « Parce qu'il avait été décrété qu'ils mourraient aux portes de la ville de *Louz*, et en les renvoyant d'ici, tu m'as facilité le travail. »

וְכֹל אֲשֶׁר תִּתְן לִי עַשֶּׂר אַעֲשֶׂר נָנוֹ לְךָ

*Et tous les biens que tu m'accorderas, je veux t'en offrir la dîme. (28, 22)*

**A** propos de ce verset, le *Midrach* écrit que Yaacov Avinou institua, pour lui et ses descendants, la règle de prélever la dîme sur les revenus (**תּו"ס**, *Hadar Zékénim*). Le récit suivant nous révèle la véritable dimension de cette pratique :

Rabbi Chemouël Hanaguid (993-1046), figure majeure de l'âge d'or du Judaïsme espagnol, occupait les fonctions de grand vizir et trésorier du royaume de Grenade. A la fois talmudiste, grammairien, poète et philosophe, il se distinguait en outre par sa générosité, sa droiture et sa haine du lucras. Aveuglés par la jalousie, les ministres du royaume, qui ne pouvaient supporter de voir un Juif accéder à un poste aussi prestigieux, répandirent la rumeur selon laquelle il aurait détourné les caisses royales en sa faveur. Le roi, qui connaissait la loyauté et la probité de son vizir, balaya ces accusations d'un revers de la main. Mais les ministres, décidés à tout prix à le discréder, dressèrent le bilan financier de la fortune colossale de Rabbi Chemouël, qui comprenait capitaux, troupeaux et biens immobiliers, et le présentèrent devant le souverain en arguant qu'une telle richesse provenait certainement du Trésor Royal.

Cette fois, le roi fut contraint de convoquer Rabbi Chemouël Hanaguid au palais, et il lui ordonna de dresser l'inventaire précis de sa fortune sous quelques jours. Le trésorier s'exécuta et présenta au souverain un bilan financier dont le montant s'élevait à peine un dixième de son patrimoine réel. Fou de rage, le roi s'écria : « Est-ce là toute ta richesse ? Je sais pertinemment que tu possèdes bien plus que cela ! »

Et Rabbi Chemouël de répondre : « Votre alteur ! Vous m'avez ordonné de dresser l'inventaire de « ma fortune », et c'est exactement ce que j'ai fait. Je vous ai présenté le bilan

de « ma fortune réelle », à savoir la dîme que j'ai versée à des œuvres caritatives et à des institutions de Torah et qui est conservée dans les mondes supérieurs où nul n'a de prise, comme il est écrit : "La justice et le droit sont la base de Ton trône" (*Téhilim 89, 15*). Quant au reste des biens qui sont en ma possession, ils ne m'appartiennent pas vraiment, car si votre altesse désire me les confisquer, qui pourra l'en empêcher ? »

En entendant ces paroles, le roi serra chaleureusement la main de Rabbi Chemouël, et le renvoya avec tous les honneurs.

A la lumière de ce récit, la déclaration de Yaacov Avinou se prête à une toute autre lecture : « Et tout ce que tu m'accorderas je veux t'en offrir la dîme » – ce qui m'appartient réellement n'est que ce que j'ai offert en dîme aux instituts de Torah et de charité (*Vayomer Avraham au nom du Méïl Tsédaka*).



**וַיָּאֹסֶף לְבָנָו אֶת כָּל אֲנָשֵׁי הַפְּקוּדָה וַיִּעֲשֶׂה מִשְׁתָּחָה**

*Lavan réunit tous les habitants du lieu et donna un festin.*  
(29, 22)

**L**e *Midrach* nous révèle les propos que Lavan tint à ses convives durant ce rassemblement :

« Vous saviez combien nous manquions d'eau, or depuis que ce juste est venu parmi nous, les eaux ont été bénies. Si tel est votre souhait, je le retarderai en lui donnant Léa à la place de Ra'hel, et puisqu'il est épris de cette dernière, il restera parmi vous sept années supplémentaires. » Les villageois répondirent : « Fais selon ta volonté. » Lavan répliqua : « Donnez-moi un gage pour qu'aucun d'entre vous ne révèle le subterfuge que je m'apprête à jouer à Yaacov. » Les villageois lui donnèrent des gages avec lesquels il acheta du vin, de l'huile et

de la viande. C'est pourquoi il est appelé « Lavan l'imposteur », étant donné qu'il a trompé les habitants de sa ville. Durant toute cette journée, les villageois réjouissaient Yaacov, en poussant des cris de joie « *Heï leï, Heï leï* », [une déformation moqueuse des mots *Hi Léa, Hi Léa* – c'est Léa, c'est Léa]. Le soir venu, ils allèrent dans la tente nuptiale et éteignirent les lampes. Yaacov leur demanda : « Pourquoi faites-vous cela ? » Ils répondirent : « Penses-tu que nous soyons dépravés comme vous pour faire entrer la mariée chez le marié à la lueur de la lampe ? » Durant toute la nuit de noces, Yaacov l'appelait : « Ra'hel, Ra'hel », et elle lui répondait. Quand le jour se leva et il s'aperçut qu'elle était Léa, Yaacov s'écria : « Imposteur fille d'imposteur, quand je t'appelais Ra'hel, ne m'as-tu pas répondu ? » Léa répliqua : « Peut-il y avoir un scribe [un enseignant] dont les disciples ne suivent pas la voie ? Quand ton père t'appelait Essav, ne lui as-tu pas répondu ? » (*Béréchit Rabba 70, 17*).

Ce *Midrach* soulève l'interrogation suivante : dans quel objectif Yaacov appela-t-il Ra'hel durant toute la nuit de noces ? La parabole suivante va nous permettre d'y répondre :

Un homme aisé et généreux du nom de Yossef prêta une somme d'argent à un certain individu. Ce dernier rédigea à l'adresse de son créancier une reconnaissance de dette stipulant qu'au 15 Av, date à laquelle il se rendrait à Leipzig pour ses affaires, il ferait un crochet par la ville de Yossef et lui rembourserait la somme empruntée.

Le 15 Av au soir, au cœur de la nuit, l'emprunteur entendit des coups frappés à sa porte. « Qui est-ce ? » demanda-t-il. « C'est Yossef, ton créancier. » Or ne connaissant pas personnellement ce dernier, mis à part la fois où il lui avait emprunté de l'argent, il craignit qu'il fût un imposteur. Voilà pourquoi, il le pria de passer la nuit chez lui, et de lui rembourser sa dette au lendemain matin.

Une fois le visiteur endormi, l'emprunteur l'appela Yossef et dans son sommeil, ce dernier lui répondit : « Me voici ! » Il comprit alors qu'il s'agissait bel et bien de son créancier, car si son véritable prénom était 'Haïm ou Aharon, il ne se serait pas réveillé à l'appel de celui-ci.

En revanche, dans le cas où, bien que portant un autre nom, il avait répondu dans son sommeil à celui de Yossef, il aurait été certain qu'il s'agissait d'un imposteur fils d'imposteur, dont la fourberie est ancrée dans ses gênes, puisque même dans l'abandon du sommeil, il s'était souvenu de son nom d'emprunt.

De même, Yaakov, qui soupçonnait la ruse de Lavan, attendit que la mariée s'endorme profondément pour l'appeler « Ra'hel, Ra'hel » et tester sa réaction. Puis, au matin venu, lorsqu'il constata que même au plus profond de son sommeil, elle avait réagi à son prénom d'emprunt, il la traita d'imposteur fille d'imposteur, signifiant ainsi qu'une telle roublardise ne pouvait être qu'héréditaire (*Ohel Yaakov biSefat Hayériaḥ*).



וַיְהִי בַּבָּקָר וְהִנֵּה הוּא לֹא־לְאֶחָד

*Ce fut le matin, et voici que c'était Léa. (29, 25)*

Rachi, citant le traité *Méguila* (p.13), explique pourquoi c'est seulement au matin que Yaakov découvrit la véritable identité de la mariée : « Mais pendant la nuit, elle n'était pas Léa, car Yaakov avait donné à Ra'hel des signes de reconnaissance. Lorsque celle-ci a vu qu'on lui amenait Léa, elle s'est dit : "Ma sœur va subir une humiliation !" Elle lui a donc transmis ces signes. »

Le *Midrach* enseigne aussi que lorsqu'Israël fut exilé de sa terre, nos ancêtres se tournèrent vers le Saint béni soit-Il pour invoquer Sa miséricorde, mais cela ne servit pas. Alors Ra'hel Iménou apparut devant Dieu et lui dit :

« Maître du monde, il est dévoilé devant Toi que Yaakov Ton serviteur me vouait un amour supérieur et qu'il travailla au service de mon père durant sept ans, au terme desquels le moment de mon mariage arriva. Mon père chercha alors à me substituer à mon mari par ma sœur, mais la chose lui fut extrêmement difficile, car connaissant son plan, je transmis à mon époux des signes pour qu'il me distingue de ma sœur. La nuit de noces, on conduisit devant mon époux ma sœur à ma place et je lui confiai les signes que j'avais transmis à mon époux pour qu'il pense qu'il s'agisse de moi-même. Plus encore, je me suis glissée sous le lit où il couchait avec ma sœur et lorsqu'il lui parlait, elle se taisait et c'est moi qui répondait à chacune de ses paroles, afin qu'il ne reconnaisse pas la voix de ma sœur. J'ai agi avec bonté avec elle, je ne l'ai pas jalousee et je ne lui ai pas causée d'humiliation. Si moi, mortelle faite de chair et de sang, ai été capable de transcender ma jalouseie et de ne pas lui causer d'humiliation, alors Toi, Roi immortel, pourquoi as-tu jalouseé des idoles sans valeur, exilé tes fils et les as livrés entre les mains d'ennemis qui les ont tués par l'épée et en ont fait comme bon leur semblait. »

Tout de suite, la pitié du Saint bénî soit-il s'émut, et Il déclara : "Pour toi, Ra'hel, je ramènerai Israël à sa place." C'est ce que dit le verset (*Yirmiah 31, 14*) : "Ainsi parle le Seigneur: 'Une voix retentit dans Rama, une voix plaintive, d'amers sanglots. C'est Ra'hel qui pleure ses enfants, qui ne veut pas se laisser consoler de ses fils perdus ! Or, dit le Seigneur, que ta voix cesse de gémir et tes yeux de pleurer, car il y aura une compensation à tes efforts, dit l'Eternel, ils reviendront du pays de l'ennemî'" (*Psikta Eikha Rabati*).

Nous apprenons de là la grandeur du silence destiné à éviter une humiliation à autrui. C'est en effet par cette attitude que Ra'hel mérita ce que même Avraham et Moché ne méritèrent pas, puisque, comme nous l'enseigne le *Midrach*, les arguments de ces derniers en faveur du retour des exilés ne furent pas reçus, tandis qu'elle-même obtint gain de cause auprès de l'Eternel qui lui promit : « Pour toi, Ra'hel, je ramènerai Israël à sa place. »

L'histoire suivante illustre, elle aussi, la force du silence :

Rabbi 'Hizkiaou Médini, auteur de l'ouvrage *Sdé 'Hemed* confia une fois à l'un de ses visiteurs que dans sa jeunesse, il ne se distinguait guère par des aptitudes particulières. Ce n'est que plus tard que les sources de la sagesse s'ouvrirent à lui, et ce, à la suite de l'incident suivant :

Lorsqu'il était encore un jeune *avrekh*, le *Sdé 'Hemed* étudiait dans un *collel* installé dans la demeure d'un grand riche qui le finançait. S'il ne comptait alors pas parmi les étudiants les plus doués, il s'appliquait assidûment à ses études et progressait admirablement. L'un de ses collègues qui le jalouxait fomenta un abject complot contre lui. Il soudoya la servante arabe qui venait chaque matin pour nettoyer le *beth haMidrach* afin que celle-ci salisse la réputation du *Sdé 'Hemed* en répandant la rumeur selon laquelle il l'incitait à commettre des actes impudiques.

Un matin, la servante arriva sur place et, dès son entrée au *beth haMidrach*, elle poussa un hurlement et l'accusa d'un comportement impudique. Immédiatement, une foule fit cercle autour de lui, et le couvrit d'accusations honteuses, causant ainsi une immense profanation du nom divin. Incapable d'affronter une telle humiliation, le *Sdé 'Hemed* s'enfuit en courant. Fort heureusement, le *Roch Collel* ne prêta guère foi aux accusations de la servante et la congédia.

Après un certain temps, lorsque le « bakchich » se fut épuisé, la servante arabe se présenta devant le *Sdé 'Hemed* et le supplia de lui accorder son pardon pour le tort immense qu'elle lui avait causé. Elle lui promit d'avouer l'entièvre vérité en public, à savoir qu'elle avait été soudoyée par un certain *avrekh* pour répandre cette fausse accusation. Elle ajouta qu'elle se trouvait actuellement sans le sou et lui demanda si, une fois sa réputation restaurée, il pourrait intercéder en sa faveur auprès du *Roch Collel* pour qu'elle réintègre son poste.

Comme le confia plus tard le *Sdé 'Hemed*, la proposition de la servante le plaça face à un terrible dilemme. D'un côté, il se réjouit de l'opportunité tant espérée de pouvoir laver l'opprobre qui le couvrait et retrouver ainsi sa réputation d'antan. D'un autre côté, il était conscient que si la vérité éclatait au grand jour, le nom divin subirait une nouvelle profanation du fait de la conduite honteuse de l'*avrekh* en question, tandis que ce dernier essuierait une immense humiliation. Dans ce cas, il était peut-être préférable de continuer à endurer son déshonneur en silence, plutôt que de salir la réputation d'un autre.

Le choix était extrêmement difficile à faire car les deux options se bousculaient dans son esprit, le faisant changer à chaque instant d'avis. Finalement, il se tourna vers la servante pour lui faire part de sa décision : « J'accepte de tenter de plaider ta cause auprès du *Roch Collé*. En revanche, je t'interdis formellement de révéler à quiconque l'affaire du pot-de-vin et de la fausse accusation. »

« Au moment précis où je pris cette décision difficile qui était susceptible de mettre en péril tout mon avenir dans le monde de la Torah, conclut le *Sdé 'Hemed*, j'ai senti les sources de la sagesse s'ouvrir en moi. Et à la place du tort que mon choix était censé me causer, j'ai bénéficié d'une assistance divine exceptionnelle qui m'a conduit jusqu'ici » (*Léka'h Tov*).



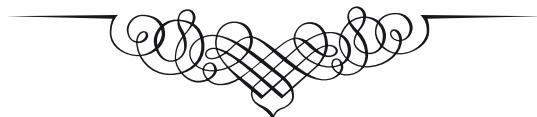
וְאַבֵּיכָן הִתְלַבֵּבְיָה וְהַחֲלִיף אֶת מִשְׁבְּרָתִי עֲשִׂירָת מִנִּים וְלֹא נִתְנוּ אֱלֹהִים  
לְהַרְעָעָם

*Votre père s'est joué de moi et dix fois a changé mon salaire;  
mais Dieu n'a pas permis qu'il me fit du tort. (31, 7)*

**R**achi écrit à propos de ce verset : « D'où nous apprenons que c'est à cent reprises que Lavan avait changé ses conditions. »

Durant l'un de ses exposés, l'illustre Alchikh décrivit les ruses et les subterfuges employés par Lavan pour tromper Yaakov. Le Ari Hakadoch qui comptait parmi l'audience éclata de rire et son sourire ne le quitta pas du début jusqu'à la fin du discours.

Aussitôt l'exposé achevé, les fidèles surpris se tournèrent vers le Ari pour s'enquérir de la raison de son hilarité. Ce dernier leur répondit : « Lavan l'imposteur en personne a été condamné à assister à l'exposé de notre maître Rabbi Moché Alchikh afin d'accepter sur lui la justice divine. Il se tenait donc à l'entrée de la porte et écoutait attentivement le discours de notre maître. Et à chaque ruse et subterfuge que ce dernier soulignait, il acquiesçait d'un signe de tête en disant : "La chose est juste et vraie." Voilà pourquoi j'ai souri en constatant que tous les stratagèmes décrits par notre maître Rabbi Moché Alchikh au sujet de Lavan l'imposteur étaient fidèles à la réalité. Car toutes les paroles de notre maître ne sont que vérité et justice. »



## Parachat Vayichla'h

עם לבן גראטי

*J'ai séjourné chez Lavan. (32, 5)*

Rachi écrit sur ces mots : « **עם לבן גראטי** – La valeur numérique des lettres de **גראטי** est six-cent-treize, comme si Yaakov avait voulu dire : Tout en séjournant chez Lavan l'impie, j'ai continué d'observer les six-cent-treize commandements et je n'ai pas suivi ses mauvais exemples. »

Le Ben Ich 'Haï nous raconte à ce sujet la parabole suivante :

Un jour, le Bon Penchant et le Mauvais Penchant se rencontrèrent, et le second dit au premier : « Jusqu'à quand allons-nous lutter l'un contre l'autre ? Déclarons un cessez-le-feu ; je te passerai certains de mes clients, et tu m'en livreras d'autres en échange. » Le marché fut conclu.

Parmi les fidèles du Bon Penchant, se trouvait un homme pieux et extrêmement assidu dans l'étude de la Torah, qu'il accepta de livrer entre les mains de son associé. Et c'est ainsi qu'un soir, alors qu'il était plongé dans ses livres saints, le Mauvais Penchant pénétra en lui et l'incita à prendre l'air dehors. Incapable de résister à la tentation, il déambula dans les rues de la ville d'Assouan et passa devant une taverne où les vauriens se réunissaient pour jouer aux cartes. L'homme se tint à l'entrée et observa longuement ces hommes tellement passionnés par leur jeu qu'ils en oublaient de siroter le thé et le café qu'on leur servait.

Après minuit, le pieux rentra chez lui, s'assit à même le sol et éclata en sanglots amers qui tirèrent les membres de la maisonnée de leur sommeil. « Pourquoi pleures-tu ? » le questionna son épouse. Il répondit : « Jusqu'à aujourd'hui, je pensais que je valais de l'or, mais désormais j'ai découvert que ma valeur ne dépassait pas celle du cuivre. En effet, cette nuit, je me suis rendu dans une taverne et j'ai observé des joueurs en pleine partie de cartes. Ceux-ci sont tellement pris par leur jeu qu'ils en oublient de siroter les breuvages qu'on leur sert. En revanche, lorsque moi-même j'étudie la Torah, il ne m'arrive jamais d'oublier de boire... J'en ai donc déduit que mon étude manquait d'ardeur et d'enthousiasme. » Et à compter de ce jour, le pieux prit la résolution de redoubler d'assiduité dans l'étude.

Le lendemain, le Mauvais Penchant, furieux, se précipita chez son associé pour annuler le cessez-le-feu qu'ils avaient proclamé la veille : « Non seulement n'ai-je pas réussi à faire trébucher cet homme, mais par dessus le marché, je l'ai entraîné à se renforcer encore davantage dans sa piété ! »

A la lueur de cette parabole, la déclaration de Yaacov citée par Rachi se prête à une nouvelle lecture, sur le ton de l'autocritique cette fois : « Durant mon séjour chez Lavan, j'ai continué d'observer les six-cent-treize commandements », toutefois, « je n'ai pas suivi ses mauvais exemples », je n'ai pas réussi à m'inspirer de l'ardeur et de la dévotion avec lesquelles il se livre à ses impostures dans ma pratique des commandements divins... (*D'après un enseignement du Richon Letsion, Rabbi Ovadia Yossef chlita*).



**עִם לְבָנָו גַּרְתִּי וְאֶחָד עַד עַתָּה : וַיְהִי לֵי שׂוֹר וְחַמּוֹר צָאן וְעַבְدָּו וְשִׁפְחָה**

*J'ai séjourné chez Lavan et prolongé mon séjour jusqu'à présent. J'ai acquis bœufs et ânes, menu bétail, esclaves mâles et femelles. (32, 5-6)*

**L**a raison pour laquelle Yaakov fit savoir à Essav qu'il avait « séjourné chez Lavan et prolongé son séjour jusqu'à présent » était que ce dernier apprécie la valeur des cadeaux qu'il lui offrait en prenant conscience qu'il les avait acquis au prix d'un dur labeur.

Cette idée est illustrée par le récit suivant :

Un certain prince avait essuyé un revers de fortune et il chercha donc à s'enrichir sur le compte des notables de sa ville. Il fit l'acquisition de deux pierres précieuses d'une valeur respective de 10 dinars, puis se rendit chez l'homme le plus fortuné de la ville pour lui proposer d'acheter une des pierres au prix de 500 dinars. Bien que connaissant la valeur exacte de cette pierre, le riche accepta immédiatement cette offre et lui tendit la somme de 500 dinars.

Le prince se rendit ensuite chez un autre riche pour lui proposer sa seconde pierre précieuse au prix de 500 dinars. Ce dernier répliqua que la pierre n'en valait que 10, mais par respect pour le prince, il était prêt à lui en offrir le double. Le vendeur refusa cette offre et fit monter les enchères jusqu'à finalement obtenir la somme de 100 dinars.

Le prince déchu demanda alors à l'acheteur : « Comment se fait-il qu'un tel ait accepté sur le champ d'acheter cette pierre à 500 dinars, tandis que toi-même, tu as beaucoup marchandé avant de m'offrir seulement 100 dinars ? » Le riche de répondre : « Votre honneur, le prince ! Ce riche-là a reçu sa fortune en héritage et n'a pas fourni le moindre effort pour l'amasser. Quant à moi, j'ai constitué ma fortune à la sueur de mon front et c'est pourquoi chaque dinar m'est très cher. »

De même, lorsque Yaakov Avinou envoya à son frère Essav des esclaves, des bergers et des troupeaux pour apaiser sa colère, il craignit que ce dernier méprise son cadeau. En effet, aux dires d'Essav, Yaakov était un être cupide puisque même un simple plat de lentilles, il avait refusé de l'offrir gratuitement et l'avait au contraire échangé contre le droit d'aînesse. Par conséquent, s'il lui offrait un présent aussi généreux, c'était certainement parce qu'il s'était fait de l'argent facile.

Voilà pourquoi, avant même de lui envoyer ses présents, Yaakov fit savoir à son frère que sa fortune n'était ni le fruit d'un cadeau, ni d'une trouvaille fortuite, mais qu'elle avait été au contraire amassée à la sueur de son front et ce, auprès de Lavan qui l'avait accueilli non pas comme un gendre, mais comme un étranger. C'est ainsi qu'Essav apprécierait le cadeau de Yaakov à sa juste valeur.

D'où sa déclaration : « J'ai prolongé mon séjour avant d'avoir acquis bœufs et ânes, menu bétail, esclaves mâles et femelles » (*Od Yossef Haï*).



**וַיַּרְא יַעֲקֹב מִאָד וַיִּצְרַל**

Yaakov s'effraya beaucoup et il fut angoissé. (32, 8)

**R**achi commente l'apparente redondance du verset comme suit : « Yaakov s'effraya beaucoup – à l'idée d'être tué ; et il fut angoissé – à celle de devoir tuer. »

Or ce commentaire soulève une interrogation : pourquoi Yaakov craignait-il de devoir tuer Essav, alors qu'il était en droit de le faire en vertu de la règle statuée par nos Sages : « Celui qui vient te tuer, devance-le et tue-le » (*Berakhot 62*) ?

La parabole suivante va nous permettre de résoudre cette difficulté :

Le roi de France comptait parmi sa cour un conseiller initié aux mystères de l'astrologie et versé dans l'horoscopie. Celui-ci lui prédisait régulièrement l'avenir et le souverain, qui accordait beaucoup de foi à ses oracles, le rémunérait grassement et lui témoignait un grand respect. Mais un jour, des colporteurs qui le jalouisaient le discréditèrent auprès du roi en prétendant qu'il s'était lié d'amitié avec des ennemis de la couronne pour renverser son pouvoir. Furieux, le roi convoqua le conseiller pour l'interroger, avant de le condamner à mort pour outrage au pouvoir.

Quand l'astrologue fut conduit devant le souverain, ce dernier lui demanda : « Saurais-tu prédire quelle sera ta sentence ?

— Parfaitement ! répondit le conseiller.

— S'il en est ainsi, dis-moi donc quel sera le jour de ta mort ? »

En entendant ces mots, l'astrologue fut saisi d'une grande panique. Mais, aussitôt, il se ressaisit et fit mine de se plonger dans une carte du ciel placée devant lui pour connaître ses signes astrologiques. Au bout de quelques instants, son visage se métamorphosa et, pris d'un tremblement incontrôlable, il s'écria à l'adresse du roi : « Votre Altesse ! J'ai lu dans les étoiles qu'un danger immense planait sur moi. Malheureusement, je suis consterné de vous annoncer que d'après leurs prévisions, le jour de ma mort surviendra trois jours avant celle du roi. Ce n'est donc pas pour ma vie que je crains, mais pour la vôtre, ô Roi, car votre fin est proche et, avec elle, celle de votre puissant règne. »

Epouvanté par ces sombres prédictions, le souverain acquitta l'astrologue et le plaça même sous escorte permanente afin de le préserver de tout danger...

Un récit qui illustre à perfection le proverbe de Kohélet : « La sagesse prolonge la vie de ceux qui la possèdent » (7, 12).

De même, nos Sages affirment (*Sota 13*) que Rivka vit par inspiration prophétique que Yaakov et Essav mourraient le même jour, comme il est dit : « Pourquoi m'exposerais-je à vous perdre tous les deux en un seul jour ? » (*Béréchit 27, 45*). Et même si au final, ils ne décédèrent pas le même jour, ils furent néanmoins enterrés le même jour. En effet, lorsqu'Essav protesta contre l'enterrement de Yaakov à la Caverne de *Makhpéla*, 'Houchim fils de Dan le frappa à la tête au moyen d'un bâton, puis Yéhouda l'acheva, comme il est dit : « Ta main fera ployer le cou de tes ennemis » (*Béréchit 49, 8*). Voilà pourquoi Yaakov, en pleine connaissance de la prophétie de sa mère, tremblait à l'idée de devoir tuer son frère, puisque la mort de celui-ci augurerait son propre décès ! (*Vayomer Avraham*, au nom du *Richon Letsion, Rabbi Ovadia Yossef chlita*).



הצִילָנִי נָא מֵיד אֶחָי מֵיד עַשְׂוֹ כִּי יְרָא אֲנִכִּי אֶתָּו פָּנָיו יָבֹא וְהַכְנִי אֶם  
עַל בָּנָים

*Sauve moi, de grâce, de la main de mon frère, de la main d'Essav ; car je crains qu'il ne m'attaque et ne me frappe, joignant la mère aux enfants ! (32, 12)*

Ce verset soulève une interrogation : pourquoi Yaakov Avinou appréhendait-il l'assaut de son frère Essav alors qu'il était lui-même doté d'une force colossale, comme le prouve l'épisode de sa rencontre avec Ra'hel où il fit glisser la pierre de dessus la margelle du puits avec l'aisance de « celui qui retire le bouchon de l'ouverture d'une bouteille » (*Béréchit Rabba 70, 12*) ?

La parabole suivante va nous permettre de résoudre cette difficulté :

Il était une fois un village sans médecin, où se trouvaient quelques malades. Quant au maire, il avait choisi d'installer ses pénates dans une ville lointaine, en compagnie de son médecin privé.... Parmi les villageois, se trouvait un homme respectable

qui était aimé par le maire. Un jour, celui-ci fut pris l'un léger mal de tête, et bien que ce dernier n'eût rien d'affolant, il décida pourtant d'exagérer ses symptômes, et se tordit de douleur en hurlant.

Lorsque le maire eut vent du « malaise » de son bien-aimé, il dépêcha sur le champ son praticien à son chevet. Intrigués par la comédie jouée par leur père, ses enfants le questionnèrent : « Pourquoi avoir dérangé le médecin du maire pour un mal de tête bénin ? » Le chef de famille de répondre : « Mon but était d'attirer le médecin du maire au village afin qu'il soigne nos malades. J'ai donc simulé une grave maladie afin qu'il se déplace à mon chevet et par la même occasion, qu'il examine ceux qui en ont réellement besoin. »

De même, Yaakov Avinou savait que toutes les vicissitudes qu'il vivait présageaient le destin des générations futures, en vertu de l'adage talmudique : « Les actions des pères sont un signe pour les fils. » Sa prière à l'approche d'Essav était donc simultanément dirigée à l'intention de ses descendants et des propres tribulations qu'ils affronteraient. Et D.ieu écouta sa requête et lui promit que dans le futur, Il sauverait le peuple d'Israël par le mérite de leur ancêtre Yaakov (*Ohel Yaakov*).



**וַיֹּאמֶר יַעֲקֹב אֶל־נָא אֶם נָא מִצְאָתִי חֵן בְּעֵינֶיךָ וְלִקְחַת מִנְחָתִי מִיךָד  
כִּי עַל גַּזְעֵךְ רְאִיתִי פְּנֵיךְ בְּרָאת פָּנִים אֱלֹהִים וּתְרַאֲנִי**

Yaakov répondit : « *Oh non ! Si toutefois j'ai trouvé grâce à tes yeux, tu accepteras cet hommage de ma main; puisque aussi bien j'ai regardé ta face comme on regarde la face de Dieu et que tu m'as agréé.* » (33, 10)

Ce verset soulève une difficulté évidente : comment Yaakov pouvait-il affirmer que la vision de la face d'Essav l'impie s'apparentait à celle de Dieu ?

La parabole suivante, cité par Rabbi Lévi dans le traité *Sota* (p.41), va nous permettre de l'élucider :

Un homme invita son ami pour déjeuner chez lui. Au cours du repas, le convive pressentit que son hôte complotait de le tuer et élabora donc le stratagème suivant pour échapper à ses desseins.

« Sais-tu, dit-il au maître de maison, le plat que tu m'as servi a un goût très proche de celui que j'ai dégusté au palais royal ! » L'hôte pensa en son for intérieur : « C'est un invité fort respectable que j'ai dans ma maison ; il connaît le roi, et a même mangé à sa table ! Si j'attende à sa vie, le souverain finira par l'apprendre, et ma sentence sera extrêmement sévère. Je n'ai pas intérêt à lui faire du mal ! » L'invité acheva son repas et quitta la maison de son hôte sain et sauf.

De même, Yaakov compara la face d'Essav à celle de Dieu pour que celui-ci prenne peur et se dise : « L'Eternel se tient aux côtés de mon frère. Je n'ai donc pas intérêt à lui porter préjudice ! »



**וְתִמְתַּחַל וְתִקְבֵּר בְּדָרֶן אֲפָרָתָה הוּא בֵּית לְחֵם**

*Ra'hel mourut donc et fut ensevelie sur le chemin d'Éfrath,  
qui est Beth Lé'hem. (35, 19)*

**L**e *Midrach* enseigne : « Ra'hhel Iménou mourut sur le chemin de Beth Lé'hem parce que Yaakov Avinou avait épousé deux sœurs, Léa et Ra'hel. Or une telle union n'étant permise qu'en dehors de la Terre Sainte, Ra'hel mourut en route afin qu'il ne transgresse pas l'interdit d'épouser deux sœurs en vigueur dans la Terre d'Israël » (*Béréchit Rabba* 2, 10).

Le *Zohar Hakadoch* nous livre une autre raison pour laquelle la matriarche mourut et fut ensevelie à cet endroit : « Parce que dans le futur, Israël serait exilé de sa terre et pleurerait sur sa tombe et par son mérite, le Saint béni soi-Il les délivrerait. C'est pourquoi elle fut enterrée à Beth Lé'hem, sur la route de l'exil » (*Zohar Hakadoch, Vayichla'h 175b*).

On raconte que durant l'une de ses visites fréquentes au Tombeau de Ra'hel, Rav 'Haïm Chmoulevitz *zatsa"l* surprit, au milieu de sa prière, une femme sangloter : « Ra'hel notre mère, je n'ai pas d'enfants ! Et qui, comme toi qui en as fait l'expérience, sais combien cette épreuve est difficile ! Je t'en supplie, va chez le Maître du monde et demande-lui de me donner des enfants ! »

En entendant la prière de cette femme issue des tréfonds de son cœur, Rav 'Haïm déclara : « Dites à cette femme que je n'ai aucun doute que ses prières seront exaucées. D'ailleurs, je demande à être le *sandaq* du fils qui lui naîtra l'année prochaine. » Et c'est exactement ce qui se produisit...

Les disciples de Rav 'Haïm Chmoulevitz *zatsa"l* racontent également l'émouvante prière que leur maître fit une fois devant ce même tombeau : « *Mama Ra'hel*, notre Père te dit : "Que ta voix cesse de gémir et tes yeux de pleurer". Mais moi, 'Haïm, ton fils, je te demande de continuer à gémir, à pleurer et à prier jusqu'à ce que le Saint béni soit-Il délivre le peuple d'Israël, prochainement, Amen ! »

